BI-HEBDOMADAIRE D'INFORMATION ET D'ACTION SOCIALE PARAISSANT AU CONGO-BRAZZAVILLE

LA SEMAINE AFRICAINE

68ème année

www.lasemaineafricaine.net

N° 4015 du Mardi 3 Novembre 2020 - 68e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro -Tél.: (+ 242) 06 579.39.75 - 04.105.20.77 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

DISPARITION

Le couple présidentiel (P.3)

Hommage de la Nation à l'ancien Président Yhomby Opango

CONCERTATION POLITIQUE DE MADINGOU

Le Collectif de l'opposition dénonce des pratiques discriminatoires

(P.3)

CÔTE D'IVOIRE

Bédié et Affi Nguessan appellent à «une transition civile»

(P.7)

INTERVIEW

Le Cardinal Fridolin Ambongo exhorte les Congolais à l'espérance

(P.9)

FOOTBALL

La liste des engagés de Valdo ne fait pas l'unanimité

(P.14)

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Des stratégies de contrôle pour des aliments sans danger

(P.6)

Editorial

Hommage

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE L'ACTION HUMANITAIRE
PROJET D'APPUI A L'INCLUSION PRODUCTIVE DES POPULATIONS VULNERABLES

AFD

AVIS D'APPEL D'OFFRES

TRAVAUX POUR LA REHABILITATION DU BATIMENT DE L'EX INSTITUT AFRICAINE DE REEDUCATION (IAR), DES CAS DE BRAZZAVILLE, POINTE – NOIRE ET POOL DU MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE L'ACTION HUMANITAIRE

Date: 30 octobre 2020 Projet: TELEMA AO n°: 008/MASAH/TELEMA – 2020

1. La République du Congo a obtenu un financement de l'Agence Française de Développement (AFD) pour financer le Projet d'Appui à l'Inclusion Productive des Populations Vulnérables «TELEMA». Il est prévu qu'une partie des sommes accordées au titre de ce financement sera utilisée pour effectuer les paiements prévus au titre des travaux de réhabilitation de l'ex Institut Africain de Rééducation (I.A.R) et des Circonscriptions d'Actions Sociales (CAS) de Brazzaville (Makélékélé, Moungali, Talangai), Pointe Noire (Mvou-Mvou) et les Directions départementales des affaires sociales du Pool et de Brazzaville.

2. La Coordination du Projet d'Appui à l'Inclusion Productive des Populations Vulnérables (TELEMA) sollicite des offres sous pli fermé de la part de soumissionnaires éligibles pour exécuter lesdits travaux de réhabilitation.

3. Les soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès de l'Unité de Coordination du Projet d'Appui à l'Inclusion Productive des Populations Vulnérables (TELEMA) ; courriel: telema@affaires-sociale.gouv.cg et prendre connaissance des Documents d'Appel d'Offres à l'adresse: Ministère des Affaires Sociales et de l'Action Humanitaire, Coordination du Projet TELEMA, derrière le commissariat central de Police, Brazzaville-Congo, du lundi au vendredi de 8 heures à 15 heures. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir les Documents d'Appel d'Offres complets en langue française en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessus contre un paiement non remboursable de «Cinquante Mille (50 000) Francs FCFA» auprès de la Direction Générale des Affaires Sociales à l'adresse ci-dessus citée. Le paiement devra être effectué en espèce auprès de la comptable du projet TELEMA.

4. Les instructions aux Soumissionnaires et les Cahiers des Clauses Administratives et Générales sont ceux du Dossier Type d'Appel d'Offre pour Marchés de travaux de l'Agence Française de Développement.

5. Les Offres devront être soumises à l'adresse ci-dessus au plus tard le 14 décembre 2020 à 12 heures précises. Les Offres doivent comprendre une garantie d'offre de «cinq Millions (5 000 000) FCFA» sous forme de caution bancaire, délivrée par une banque agrée en République du Congo par la Commission Bancaire d'Afrique Centrale (COBAC). Les offres reçues après le délai fixé ci-dessus seront rejetées.

6. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui le souhaitent le 14 décembre 2020 à 13h30 mn heure locale, dans la salle de réunion du Ministère à l'adresse suivante: Ministère des Affaires Sociales et de l'Action Humanitaire, Coordination du Projet TELEMA, derrière le commissariat central de Police, Brazzaville-Congo

7. Les exigences en matière de qualification sont contenues dans le dossier d'appel d'offres, et concernent entre autres, la régularité de la situation du candidat par rapport à l'administration fiscale.

Fait à Brazzaville, le 30 octobre 2020

Directeur Général des Affaires Sociales
Coordonnateur du projet Telema

Christian Roch MABIALA

CHAMBRE DEPARTEMENTALE DES NOTAIRES DE POINTE-NOIRE
OFFICE NOTARIAL MAITRE PAUL BERNARD BATIA
B.P.: 4613 — Tél.: (242) 05.534.4683 — E-mail: officebatiapaul@gmail.com — 98, Avenue Linguissi PEMBELLOT, Rond-Point «Ex-BATA», à côté de l'immeuble des Officiers 9 étages-Pointe-Noire — Congo
Paul Bernard BATIA, Notaire

INSERTION LEGALE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société «4S ADVISORY», Société par Actions Simplifiée, au capital de 1.000.000 F. CFA, ayant son siège social à Pointe-Noire, Immeuble 2MP-Avenue Marien NGOUABI, Rond-Point Ex-BATA, arrondissement I Lumumba, régulièrement constituée et immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier à Pointe-Noire, sous le n° CG/PNR/18 B 242, reçu en la forme authentique par Maître Paul Bernard BATIA, Notaire soussigné, en date à Pointe-Noire du 10/08/2020, soumis selon le vœu de la loi, à la formalité impérative de l'enregistrement, le 14/10/2020, à la recette de Pointe-Noire, folio 201/03 N°674.
Monsieur Dénis BONGO-MAVOUNGOU, actionnaire unique de la société 4S ADVISRY, a adopté de:
- La cession par lui de 70% du capital social de la société à monsieur Vylie SAYAM TIENTCHEU;
- La nomination de monsieur Vylie SAYAM TIENTCHEU au poste de président de la société ;
- Le transfert du siège social de la société 4S ADVISORY dans l'immeuble 2MP, Avenue Marien NGOUABI, Rond-Point Ex-BATA.
En conséquence de la décision adoptée, ci-dessus, les associés décident de modifier les statuts de la société.

Pour avis,

Le Notaire.

CHAMBRE DEPARTEMENTALE DES NOTAIRES DE POINTE-NOIRE
OFFICE NOTARIAL MAITRE PAUL BERNARD BATIA
B.P.: 4613 — Tél.: (242) 05.534.4683 — E-mail: officebatiapaul@gmail.com — 98, Avenue Linguissi PEMBELLOT, Rond-Point «Ex-BATA», à côté de l'immeuble des Officiers 9 étages-Pointe-Noire — Congo
Paul Bernard BATIA, Notaire

INSERTION LEGALE

Suivant acte authentique reçu par Maître Paul Bernard BATIA, Notaire soussigné, le cinq octobre 2020, et enregistré à Pointe-Noire, le sept octobre 2020, folio 190/27 n°5541, il a été constitué une société commerciale aux caractéristiques suivantes:

Dénomination: TRUST GROUP S.A.R.L.;
Forme sociale: Société à Responsabilité Limitée (S.A.R.L.);

Associés: Messieurs Paul Vie Destin LINIANGA et Joffrey Steven Noemar IBEAHO ;
Capital social: Quatre millions (4.000.000) de Francs CFA;
Siège social: 98, Avenue LINGUISSI PEMBELLOT, Rond-point EX-BATA- Centre-ville ;

Objet social: Import-Export; Fabrication pain de glace; Prise de participation; Prestation de service on/off-shore; Vente de produits alimentaires; Location véhicules et engins; Livraison d'eau potable.

Gérants statutaires: La société sera administrée et gérée par les deux associés, Messieurs Paul Vie Destin LINIANGA et Joffrey Steven Noemar IBEAHO, en tant que gérant et co-gérant, pour une durée illimitée;

R.C.C.M: numéro CG/PNR/01-2020- B12-00154.

Pour avis,

Le Notaire.

CHAMBRE DEPARTEMENTALE DES NOTAIRES DE POINTE-NOIRE
OFFICE NOTARIAL MAITRE PAUL BERNARD BATIA
B.P.: 4613 — Tél.: (242) 05.534.4683 — E-mail: officebatiapaul@gmail.com — 98, Avenue Linguissi PEMBELLOT, Rond-Point «Ex-BATA», à côté de l'immeuble des Officiers 9 étages-Pointe-Noire — Congo
Paul Bernard BATIA, Notaire

INSERTION LEGALE

Suivant acte authentique reçu par Maître Paul Bernard BATIA, Notaire soussigné, le vingt-deux septembre deux mille vingt, et enregistré à Pointe-Noire, le trente septembre deux mille vingt, folio 185/28 n°5239, il a été constitué une société commerciale aux caractéristiques suivantes:

Dénomination: Société d'Aménagement de Gestion et d'Entretien Immobilier «S.A.G.E.I»;

Forme sociale: Société Civile Immobilière (S.C.I.);

Capital social: Cinq millions (5.000.000) de Francs CFA;

Siège social: Quartier Mpita-OCI-Parcelle 144 Quater Arrondissement I LUMUMBA - Centre-ville ;

Objet social: Maintenance; Gardiennage; Entretien espace vert; Gestion de biens Immobiliers; Location de logement; Gestion de patrimoine; Transmission; Mise en location;

Gérant statutaire: Monsieur Alphonse Rodrigue KINGUENGUY;

R.C.C.M.: numéro CG/PNR/01-2020-B50-00010.

Pour avis,

Le Notaire.

CHAMBRE DEPARTEMENTALE DES NOTAIRES DE POINTE-NOIRE
OFFICE NOTARIAL MAITRE PAUL BERNARD BATIA
B.P.: 4613 — Tél.: (242) 05.534.4683 — E-mail: officebatiapaul@gmail.com — 98, Avenue Linguissi PEMBELLOT, Rond-Point «Ex-BATA», à côté de l'immeuble des Officiers 9 étages-Pointe-Noire — Congo
Paul Bernard BATIA, Notaire

INSERTION LEGALE

Aux termes des décisions extraordinaires de l'associé unique de «LA PHARMACIE CROIX DU SUD», Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle, au capital de 5.000.000 F. CFA, ayant son siège social à Pointe-Noire, 91, Avenue Charles de Gaulle, régulièrement constituée et immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier à Pointe-Noire sous le n° 13 B 724, reçues en la forme authentique par Maître Paul Bernard BATIA, Notaire soussigné, en date à Pointe-Noire du 11 décembre 2018, soumise selon le vœu de la loi, à la formalité impérative de l'enregistrement, le 18-12-2018, à la recette de Pointe-Noire Centre, folio 230/5 N°653, il a été décidé de:
- L'augmentation du capital social de la société;
- La modification de la dénomination sociale;
- La localisation géographique.
L'associé unique, par incorporation de réserves, en tenant compte des reports bénéficiaires accumulés, a décidé et adopté de l'augmentation du capital social à hauteur de quatre-vingt-dix millions (90.000.000) Francs CFA, portant ainsi le capital social à quatre-vingt-quinze millions (95.000.000) Francs CFA, avec mille (1.000) parts, au lieu de cinq cents (500), d'une valeur nominale de quatre-vingt-quinze mille (95.000) Francs CFA.
L'associé unique décide que la dénomination «PHARMACIE CROIX DU SUD» soit toujours suivie de la mention S.A.R.L.U et confirme la domiciliation de ladite société au 91, Boulevard Charles De Gaulle, B.P.: 373, Pointe-Noire, République du Congo.
En conséquence de ces résolutions, l'associé unique de «PHARMACIE CROIX DU SUD» décide de la modification corrélative des statuts.

Pour avis,

Le Notaire.

DISPARITION

La Nation a rendu hommage à l'ancien Président Jacques Joachim Yhomby Opango

La cérémonie d'hommage de la Nation à l'ancien Président de la République, Jacques Joachim Yhomby Opango, a eu lieu le 30 octobre 2020 au Palais de congrès de Brazzaville. En présence du chef de l'Etat Denis Sassou-Nguesso et de son épouse, des présidents des Institutions constitutionnelles, des membres du Gouvernement, des corps constitués internationaux et nationaux et du haut commandement militaire.

Le couple présidentiel se recueillant devant le cercueil du disparu

Décédé en France du coronavirus le 30 mars dernier, à l'âge de 81 ans, Jacques-Joachim Yhomby Opango a été porté en terre le 31 octobre, à Owando (département de la Cuvette).

Il avait été provisoirement inhumé à Bagneux près de Paris. Sa dépouille a été ramenée à Brazzaville le jeudi 29 octobre.

Accompagné de son épouse, le président Denis Sassou-Nguesso s'est incliné devant le cercueil de son frère d'armes couvert du drapeau national. La cérémonie d'hommage et de prise d'armes organisée sur l'esplanade du Palais des congrès, s'est faite dans le strict respect des mesures barrières. Deuil national d'un jour et drapeaux en berne, la Nation a pleuré l'un de ses fils qui a dirigé le Congo pendant deux ans. Son cercueil était porté par les officiers supérieurs.

Le vice-premier ministre Firmin Ayessa a lu l'oraison funèbre retraçant le parcours de M. Yhomby Opango, devenu le premier officier général congolais en 1978. *«De l'avis de tous, sa progression et ses galons, les différents échelons qu'il a brillamment gravis sont le fruit du mérite, du mérite vrai»*, a-t-il déclaré.

Et d'ajouter: *«L'homme est militaire dans l'âme et dans la chair, dévoué tout entier à son métier, pétri de discipline et de rigueur, dégageant toujours vigueur et détermination»*.

Originaire de la Cuvette, Jacques Joachim Yhomby Opango était né le 14 janvier 1939 à Fort-Rousset (Owando). Des feus Théophile Yombi Okobo et Antoinette Bondo Elonda. Il est inscrit en 1946 à l'école régionale de Fort-Rousset pour le cycle primaire qu'il terminera à la grande école de Ouenzé, à Brazzaville. En 1952, il est admis à l'école militaire préparatoire général Leclerc, sous le matricule 109.

Dans la foulée de l'école des cadres, il entre dans l'active effective. Yhomby Opango est sergent en 1957 après le CAT2 qu'il passa en Oubangui-Chari (actuelle RCA). Son affectation à Moscou, au Tchad, marque le début d'une entreprise qui semble le vouer à un fabuleux destin. Il est reçu, deux années plus tard, en 1959, à l'école préparatoire de Strasbourg, puis à l'école militaire interarmes des écoles Saint-Cyr de Coëtquidal. Il en sort en 1962 avec le grade de sous-lieutenant. Lieutenant en 1963, capitaine en 1964, commandant en 1968, colonel en 1973, puis général en 1978.

Jacques Joachim Yhomby Opango et Pascal Lissouba

Le défunt a occupé les fonctions de commandant du premier bataillon congolais; chef du cabinet militaire du président Alphonse Massamba-Débat; attaché militaire près l'ambassade du Congo à Moscou; chef du bataillon des para-commandos; chef d'état-major général de l'armée; inspecteur général de l'armée populaire nationale.

Il a aussi assumé les fonctions civiles et politiques: ministre à la présidence de la République chargé de la défense nationale et de la sécurité, ministre des postes et télécommunications, secrétaire général du Conseil d'Etat, directeur général de la régie nationale des travaux publics.

Le 6 avril 1977, le colonel Yhomby Opango est porté à la tête du pays par le Comité militaire du parti (CMP), après l'assassinat du président Marien Ngouabi le 18 mars. Emprisonné après son éviction en 1979, il est libéré peu avant la Conférence nationale souveraine de 1991 qui a ouvert le pays au multipartisme. Il crée le Rassemblement pour la démocratie et le développement (RDD). Candidat malheureux à la présidentielle de 1992, il s'allie au président élu Pascal Lissouba dont il devient le premier ministre entre 1993 et 1996.

En 1997, il s'exile en France. Il revient au pays à la faveur du dialogue national et signe un accord avec le PCT. Son parti, jadis à l'opposition, devient membre de la majorité présidentielle au grand dam de Saturnin Okabé qui dirigeait le RDD pendant l'exil de son président fondateur.

Cyr Armel YABBAT-NGO

CONCERTATION POLITIQUE DE MADINGOU

Le collectif des partis de l'opposition congolaise dénonce des pratiques discriminatoires

Le collectif des partis de l'opposition congolaise (C.P.O.C) que dirige Mathias Dzon, a animé samedi 31 octobre dernier, à Brazzaville, un point de presse centré sur la concertation politique annoncée par le Gouvernement en novembre 2020 à Madingou, dans le département de la Bouenza. «Le collectif des partis de l'opposition congolaise s'étonne du choix de Madingou comme lieu de concertation… En ce qui concerne les moyens financiers, la tenue de cette concertation aura une incidence financière énorme», a-t-il fait savoir

Mathias Dzon

Le collectif fait observer qu'il n'était pas invité à prendre part à la réunion tenue le 21 octobre dernier entre le ministre de l'Intérieur et certains partis politiques sur l'élection présidentielle de 2021. Tout en se disant indigné par *«ces pratiques visiblement de l'échiquier politique congolais»*, il a fait remarquer que le ministre de l'Intérieur n'a pas qualité à radier certains partis politiques à son gré. *«La loi n'a pas d'effets rétroactifs»*, a-t-il rappelé.

Le collectif rappelle au pouvoir que l'élection présidentielle de 2021 est ouverte sans exclusive à tous les Congolais. Mais il s'étonne du choix de Madingou comme lieu de concertation. *«Les raisons de la COVID-19 et le manque des moyens financiers évoqués par le ministre de l'Intérieur ne sont pas convaincants. Les salles de conférences de Madingou ne peuvent pas abriter un nombre important des participants, alors que Brazzaville possède des salles qui peuvent contenir plus des participants que celles de Madingou»*, a-t-il relevé.

En ce qui concerne les moyens financiers, *«la tenue de la concertation de Madingou aura une incidence financière plus énorme qu'à Brazzaville, les différents participants pour la plupart habitent à Brazzaville et les charges seront moindres entraînant ainsi des économies budgétaires»*, a-t-il soutenu.

Il a exigé la tenue d'un vrai dialogue inclusif. *«Le moment est plus que jamais venu pour convoquer un véritable dialogue politique national inclusif placé sous l'égide de la communauté internationale. Pour qu'il soit productif, il doit réunir sans exclusive toutes les forces de la nation et se donner comme objectifs d'apaiser le climat d'extrême tension qui prévaut actuellement dans le pays; libérer les prisonnier politiques; amnistier tous les exilés politiques; réformer la gouvernance électorale à l'œuvre depuis 2002; restaurer la démocratie; réhabiliter la République; construire un compromis politique entre le pouvoir et l'opposition»*, détaille la déclaration.

Dans l'impossibilité de régler ces différents problèmes à quatre mois de l'élection présidentielle de mars 2021, le collectif exige la tenue d'un vrai dialogue national inclusif qui devra déboucher sur l'ouverture d'une transition dont la durée sera déterminée par le dialogue et celui-ci se chargera de la mise en place d'un Gouvernement et d'un Parlement de transition.

Ce dialogue, a-t-il indiqué, sera préparé par un comité préparatoire composé de façon paritaire de représentants de toutes les parties prenantes. Le collectif rappelle qu'au regard du climat d'extrême tension qui prévaut actuellement au Congo, le dialogue national inclusif constitue le passage obligé qui permettra de sortir de façon pacifique de la crise multidimensionnelle qui plombe le Congo aujourd'hui et d'éviter au peuple congolais le retour des guerres civiles à répétition.

Le collectif *«s'insurge contre un nouveau monologue en préparation par le pouvoir à Madingou qui n'aura aucun résultat conséquent alors que les précédents monologues budgétaires n'ont rien apporté au peuple congolais pour sortir celui-ci de la crise. La biométrie, par exemple, décidée depuis 2011 n'a jamais été appliquée»*, a-t-il rappelé.

Pascal-Azad DOKO

Editorial

Hommage

Le Congo a porté en terre samedi dernier son ancien président de la République, JoachimYhomby Opango. A Owando. L'hommage du pays a surtout pris la forme du deuil d'un jour décrété, et des honneurs rendus à l'ancien général, ancien Président, ancien Premier ministre. Veillées funèbres, déférences du couple présidentiel, oraison publique et inhumation: une histoire du pays se referme dans la simplicité.

Curieuse coïncidence aussi qui veut qu'à quelques semaines d'écart, nous ayons perdu deux anciens Présidents de la République. Yhomby Opango et Pascal Lissouba ont eu plus d'une vision partagée ; plus d'une démarche pensée pour sortir le Congo de ses errements et de ses balbutiements en développement. Pour le premier, les témoignages rendus sont tous allés dans le même sens.

Homme de rigueur, amoureux de l'ordre et des choses bien faites, officier réel par mérite, études sérieuses dans son art d'assumer le commandement militaire: le Congo perd vraiment en Yhomby Opango un cadre. Tous les témoignages l'ont souligné avec suffisamment de conviction pour ne pas avoir à en rajouter. Il en est qui sont allés jusqu'à regretter que son goût de bien faire n'ait pas perduré, et ne soit pas allé au-delà des contingences qui font passer tout homme politique par les aléas et les hauts et les bas. Surtout en Afrique.

Gardons de lui cette image-là d'un homme de grande linéarité. Peut-être venu trop tôt aux affaires, peut-être tombé dans le contexte d'un pays troublé qui n'avait pas suffisamment de sérénité pour cueillir chez lui la tension vers ce qu'il voulait pour le Congo qu'il a, on peut le dire, aimé avec passion.

On peut retenir aussi qu'avec ses funérailles et ses obsèques, la République a tracé une jurisprudence de grande élégance. Les tiraillements aux alentours des périodes électorales peuvent, je crois – doivent- savoir s'effacer devant la sacralité de l'homme. Surtout s'il a conduit le destin de millions de Congolais. Et qu'il a porté haut le flambeau de leur honneur dans l'armée, dans le sport et même, a-t-on rappelé, dans les arts et la musique.

L'Eglise catholique a rendu hommage à l'illustre disparu. Nos évêques ont fait le déplacement d'Owando pour aller porter l'inclinaison des chrétiens devant celui qui fut notre président à tous. C'est peut-être cela le meilleur témoignage des baptisés : entre Dieu et César, il est des moments comme celui-ci où le baptisé n'a pas à choisir.

Albert S. MIANZOUKOUTA

POINTE-NOIRE

Session du conseil fédéral du PCT du département

Les conseillers fédéraux du Parti congolais du travail du département de Pointe-Noire se sont réunis en session inaugurale le 24 octobre dernier, sous la présidence de Mme Evelyne Tchitchelle, membre du bureau politique du PCT, secrétaire permanent à l'environnement et au développement local durable. Avec à ses côtés, les membres du bureau fédéral, notamment Jean-François Kando, président de la fédération PCT du département de Pointe-Noire. L'élaboration et l'adoption du règlement intérieur du Conseil fédéral ainsi que d'une feuille de route ont été les principaux résultats de cette session.

Issu de l'assemblée générale élective du 3 octobre 2020, le conseil fédéral du PCT du département de Pointe-Noire s'est réuni en session inaugurale dans la salle de conférence Marien Ngouabi, au siège fédéral du PCT. Dans un contexte marqué par la crise économique et financière d'une part, et la pandémie à coronavirus d'autre part. D'où la restriction du nombre de participants, en respect des mesures barrières contre la COVID-19.

Malgré ce contexte, plusieurs militants et sympathisants avaient bravé la pluie matinale, pour accompagner les conseillers fédéraux invités à participer à cette session, et qui avaient répondu à l'appel du président Jean-François Kando. Une occasion pour le président fédéral nouvellement élu, de remercier les militants qui lui ont fait confiance pour diriger la fédération PCT de Pointe-Noire et conduire les militants à relever les défis imminents, notamment l'élection présidentielle de 2021. *«Dans l'unité et la cohésion de tous, nous devons nous mettre en ordre de bataille pour être dynamique, offensif et attractif… Nous devons élargir notre bastion électoral en ne laissant aucun recoin de l'aire géographique de notre département. La victoire à l'élection présidentielle de 2021 est à ce prix»*, a déclaré Jean François kando dans

Les militants

son allocution de circonstance.

Dans le même élan, et au nom de Pierre Moussa, secrétaire général du PCT, Mme Evelyne Tchitchelle a exhorté les participants à prendre conscience du challenge qui pointe à l'horizon: *«Il s'agit de faire élire le camarade Denis Sassou-Nguesso à la tête de notre pays en 2021. C'est la mission essentielle de l'heure et c'est pourquoi nous devons avancer en un bloc uni et cohérent»,* a-t-elle dit, en invitant les militants au travail bien fait, en vue d'endiguer la crise économique et financière.

Au-delà des discours, on retiendra des travaux de cette session, entre autres comme résultats, l'examen et l'adoption du règlement intérieur du conseil fédéral de Pointe-Noire et l'adoption d'une feuille de route élaborée et proposée par la direction politique nationale du PCT. Cette feuille de route amendé par rapport à la réalité locale, devra guider l'action du bureau fédéral jusqu'à la fin de l'année civile en cours.

Il est à préciser qu'en raison du peu de temps restant jusqu'à la fin de l'année 2020, la feuille de route a été privilégiée en lieu et place d'un programme d'activités, a indiqué Ambroise Bayakissa, secrétaire en charge de la communication au bureau fédéral du PCT Pointe-Noire.

A noter que la date du 31 octobre 2020 a été retenue par les conseillers fédéraux pour la tenue des sessions inaugurales des assemblées générales du PCT dans les arrondissements de Pointe-Noire et à Tchiamba-Nzassi.

Jean BANZOUZI MALONGA

ANNIVERSAIRE

L'ONU réaffirme la nécessité du multilatéralisme

La célébration de la Journée des Nations Unies pour ses 75 ans de vie cette année, a été marquée par la pandémie de COVID 19 causant de nombreux décès de par le monde. Avec pour corollaires une récession économique mondiale et l'aggravation de la pauvreté. Au Congo, cet événement a été célébré à travers une visioconférence organisée vendredi 23 octobre dernier. Elle a été coprésidée par Jean Claude Gakosso, ministre des Affaires étrangères, et Chris Mburu, coordonnateur résident du Système des Nations Unies au Congo, avec pour point focal le centre d'information des Nations Unies (UNIC) à Brazzaville.

Jean Claude Gakosso

Chris Mburu

L'Organisation des Nations Unies a été créée le 24 octobre 1945 à la fin de la Seconde guerre mondiale pour maintenir la paix et la sécurité internationales et promouvoir la coopération et le bien-être des peuples.

Le thème retenu en faveur de cette manifestation a porté sur *«L'avenir que nous voulons, l'ONU qu'il nous faut : réaffirmons notre attachement collectif au multilatéralisme»*. Délivrant leurs messages, les deux personnalités ont réaffirmé l'attachement au multilatéralisme. C'est la raison d'être des Nations Unies. Face à des défis d'une ampleur colossale, on doit coopérer et faire preuve de solidarité. Actuellement, le monde est plongé dans un climat d'angoisse et de peur et la pression sur les sociétés, les économies et les systèmes de santé sont énormes. C'est pourquoi Chris Mburu a souligné que *«cette pandémie est venue nous rappeler violemment que nous sommes comme les maillons d'une chaîne. C'est le sens et la finalité du thème choisi de cet anniversaire. Cette organisation a fait beaucoup de chemin. Mais, la route reste encore longue. Je peux attester de l'engagement du Congo sous le leadership de son excellence Denis Sassou Nguesso à bâtir un solide partenariat avec les Nations Unies»*. Le message du Secrétaire général des Nations Unies Antonio Guterres a été aussi rendu public. Il y reconnait que *«nous devons faire plus pour mettre fin aux souffrances humaines causées par la pauvreté, les inégalités, la faim et la haine et lutter contre la discrimination fondée sur la couleur de peau, la religion, le sexe ou toute autre distinction. Depuis des mois que dure la pandémie, nous assistons à une augmentation effrayante des violences commises contre les femmes et les filles. Nous devons poursuivre les progrès accomplis jusqu'ici. Ensemble, défendons les valeurs imprescriptibles de la charte des Nations Unies»*. Pour le ministre Jean Claude Gakosso, ministre des Affaires étrangères a réaffirmé que *«l'Organisation des Nations Unies reste le cadre idéal pour la mobilisation de l'action internationale. L'action collective dans la recherche de solutions durables demeure une voie incommensurable. La République du Congo réaffirme-t-elle son attachement au multilatéralisme, seul cadre vers lequel doivent converger tous nos efforts pour répondre aux immenses attentes des peuples du monde et de nombreuses populations souvent dans la détresse. 75 ans après sa création, l'ONU conserve, toute sa légitimité et son rôle demeure irremplaçable. Ses idéaux de paix et de sécurité collective, de droit de l'homme et de développement partagé sont aujourd'hui plus pertinents que jamais»*.

Il a émis le vœu que les pays africains ne puissent indéfiniment s'accommoder d'être marginalisés dans les cercles où se décide l'avenir du monde dont ils font partie. Leur voix doit être entendue partout, y compris au sein du Conseil de sécurité des Nations Unies où les Justes, s'il en existe encore dans ce monde, devraient leur faire de la place en tant que membres permanents, à part entière, avec droit de veto.

Philippe BANZ

MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE BRAZZAVILLE-CENTRE

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progrès

ANNONCE LEGALE N°365/2020/BZ-C
INSERTION LEGALE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers est en cours : cette procédure concerne les immeubles suivants

N°	N° de réquisition	REFERENCES CADASTRALES	QUARTIERS	Arr/Dpt	REQUERANTS
1	22193 du 28-09-20	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 337,82m2	28BIS, RUE ROYAUME TEKE (QUARTIER ITSALI)	7-BZV	OYABA Marcellin
2	21828 du 08-06-20	Sect PA, bloc 12 ; Plle 11 (ex. 42) ; Sup : 352,19m2	42, RUE ALBERT MAMPIRI	4-BZV	NTABA née NGOUALLA BOUKAMBOU Eugénie Bernadette
3	23096 du 08-09-20	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 167,61m2	KINTELE (QUARTIER NGAMBIO)	POOL	AMBIAT ENDOMBO Grâce Nidelle
4	21878 du 22-07-20	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 1.600,00m2	QUARTIER MATADI	CUVETTE	OBOA TABAKA Seroni Durel
5	20616 du 12-09-19	Sect P13C (ex P/13), bloc 91 (ex 57) ; Plle 25 (ex724) ; Sup : 478,27m2	724, RUE KOUEMILEM (MOUKONDO)	4-BZV	GOLALI MITARY Galvès
6	20617 du 12-09-19	Sect P7suite, bloc 17 ; Plle 14 (ex 2050) ; Sup : 417,02m2	2050, RUE MADZIA	4-BZV	NGANDZOUNOU Jeanne
7	22214 du 02-10-20	Sect P13B, bloc 122 ; Plle 10 ; Sup : 285,11m2	CASE 142/V (QUARTIER SONACO)	4-BZV	M'BON Willy Martial et Enfants
8	12192 du 02-04-15	Sect BF, bloc - ; Plle 4 ; Sup : 417,37m2	RUE OTTUI	9-BZV	NKASSA Roger
9	12191 du 02-04-15	Sect V, bloc - ; Plle 4 ; Sup : 189,76m2	201BIS, RUE BOUENZA	6-BZV	NKASSA Roger
10	22196 du 28-09-20	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 198,96m2	QUARTIER NGAMBIO	POOL	OBA OPONGO Jean Ulrich
11	22036 du 24-08-20	Sect P1, bloc 10 ; Plle 4 ; Sup : 449,469m2	42, RUE MBOCHIS	3-BZV	Enfants MABOUDI Jean Appollinaires, nées
12	22208 du 01-10-20	Sect P8, bloc 109 ; Plle 04 ; Sup : 653,74m2	54, RUE LOBY	4-BZV	NGOH Antoine
13	22232 du 06-10-20	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 11.000,00m2	St BENOIT (TERRE OLONDO)	CUVETTE	OWASSA YAUCA Abel Joël
14	22231 du 06-10-20	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 11.000,00m2	St BENOIT (TERRE OLONDO)	CUVETTE	OWASSA YAUCA Abel Joël
15	22245 du 07-10-20	Sect P7, bloc 32 ; Plle 6 ; Sup : 352,11m2	40, RUE SIBITI (PLATEAU DES 15 ANS)	4-BZV	OCKOMBA-MABIALA Anna Julia
16	22228 du 06-10-20	Sect P10, bloc 127 ; Plle 15 ; Sup : 203,79m2	141, RUE NKOUMA	5-BZV	IBATA Marinyck Irène
17	21358 du 19-02-20	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 790,42m2	QUARTIER LIFOULA	POOL	LINTOMI Frédéric
18	5211 du 20-01-12	Sect A, bloc 06 ; Plle 07 ; Sup : 2.320,50m2	AVENUE DE LA CORNICHE	CUVETTE	Assemblée Chrétienne (A.C)
19	5621 du 20-08-20	Sect P13C, bloc 15 ; Plle 13bis ; Sup : 161,33m2	Rue KOUAMALA MAURICE (CITE DES 17)	7-BZV	MISSIENGUE-NDOMBO Jean Noël
20	20578 du 03-09-19	Sect P1, bloc 36 ; Plle 1bis ; Sup : 186m2	02BIS, RUE BANDAS	3-BZV	FAGBEMI Adhou Razack
21	21951 du 04-08-20	Sect P7, bloc 128 ; Plle 20 ; Sup : 359,98m2	1038, RUE VOUVOU (PLATEAU)	4-BZV	MOUGANI André
22	22112 du 16-09-20	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 800,00m2	COMMUNE DE KINTELE	POOL	ROGER OLOUENGUE Joe E. et ROGER OLOUENGUE Loïs D. V.
23	22269 du 09-10-20	Sect P7, bloc 13 ; Plle 14 ; Sup : 288,17m2	3TER, RUE KIMPANDZOU	4-BZV	Enfants OKO
24	22225 du 05-10-20	Sect CJ, bloc 150 ; Plle 3 ; Sup : 327,17m2	RUE CHE GUEVARA (QUARTIER MASSENGO)	9-BZV	OBONGUI Rigobert
25	22213 du 02-10-20	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 1.313,00m2	QUARTIER CAMPEMENT (PK 45)	POOL	MBETO Crépin
26	22212 du 28-09-20	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 61.250,00m2	VILLAGE DIEU LE VEUT	POOL	MBANDZA Gilbert
27	22175 du 24-09-20	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 200,00m2	QUARTIER 9 UNIVERSITE DENIS S. NGUESSO	POOL	AWE OLENGUE Aurélie Blandine
28	22179 du 24-09-20	Sect AN, bloc 101 ; Plle 05 ; Sup : 404,18m2	23, RUE NIARI (QUARTIER LA POUDRIERE)	4-BZV	ITSOUKOU BOULEMBE Gloria Eugenielle
29	21270 du 23-01-20	Sect P9, bloc 82 ; Plles 5 et 10 ; Sup : 416,77m2	94, RUE KONDA ET 93, RUE BORDEAUX	5-BZV	Enfants ONDENDE
30	11717 du 31-12-14	Sect -, bloc - ; Plle 1 ; Sup : 10.341,85m2	VILLAGE KINTELE	POOL	OLOU Antoinette
31	21765 du 24-06-20	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 699,88m2	QUARTIER STADE DE LA CONCORDE	POOL	NDEBA Esther
32	21764 du 24-06-20	Sect BD4, bloc 46 ; Plles 16 et 17 ; Sup : 1.121,46m2	6, RUE TALA NKOLO	9-BZV	BONKIELE née NDEBA Esther
33	22191 du 28-09-20	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 40.000m2	VILLAGE DIEU LE VEUT	POOL	EYELEGOLY ITOUA Reiss Eldi
34	22302 du 10-10-20	Sect P13B (ex.P13), bloc 36 ; Plle 12 (ex.2bis) ; Sup : 330,03m2	6, RUE BLAIDE	4-BZV	AYOUKI Suzanne
35	21145 du 30-12-19	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 1.920,00m2	VILLAGE MBAMBA I	POOL	NDEBA Esther
36	21143 du 30-12-19	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 135.051,50m2 soit 13ha50are51ca	VILLAGE MBAMBA I	POOL	Enfants BONKIELE
37	21144 du 30-12-19	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 25.522,00m2 soit 2ha55are22ca	VILLAGE MBAMBA I	POOL	Enfants BONKIELE
38	22250 du 08-10-20	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 4.000,00m2	VILLAGE MINGALI BAMBOU	POOL	Enfants MONDJO
39	22197 du 28-09-20	Sect D, bloc 04 ; Plle 03 ; Sup : 430,34m2	RUE IBAKA QUARTIER N°4 (OWANDO)	CUVETTE	OKOYE Alphonse
40	21766 du 24-06-20	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 400,00m2	QUARTIER STADE DE LA CONCORDE	POOL	BONKIELE Gladys Patience
41	22192 du 28-09-20	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 61.250,00m2	VILLAGE DIEU LE VEUT	POOL	EYELEGOLY ITOUA née EBENGUE Claire Isabelle
42	22070 du 1er-09-20	Sect P5, bloc 98 ; Plle 11 ; Sup : 571,53m2	59, RUE BAKOUKOUYAS	3-BZV	AROUNA Choukouratou Folake Abebi
43	22333 du 23-10-20	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 390,17m2	QUARTIER ITSOULI	POOL	NGANTSELE Priscillia Victoire
44	22332 du 23-10-20	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 390,25m2	QUARTIER ITSOULI	POOL	NGANTSELE Madelline Augusta Tanja
45	21901 du 24-07-20	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 374,66m2	14, RUE ABILI (QUARTIER MAKABANDILOU)	9-BZV	BOULALA M'VIRY Aglé

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000, portant Régime de la Propriété Foncière).

Le Chef de Bureau,
Gilbert MBANDZA.

Fait à Brazzaville, le 02 novembre 2020

VIE DES PARTIS

Paulin Makaya boude la concertation de Madingou et proteste contre l'exclusion de son parti de la scène politique

Suite à l'annonce de la tenue d'une concertation nationale à Madingou par le ministre de l'Intérieur Raymond Zéphirin Mboulou, et la publication de la liste officielle des partis politiques reconnus au Congo, le parti Unis pour le Congo (UPC) de Paulin Makaya a réagi. Voici l'intégralité de sa déclaration rendue publique le 28 octobre dernier.

Paulin Makaya

«Nous, bureau exécutif national élargi aux structures de la jeunesse (OJUPC) et des femmes (OFUPC), réunis en session extraordinaire pour examiner de façon profonde et minutieuse l'annonce par le ministre de l'intérieur M. Zéphirin Mboulou de la tenue d'une énième concertation politique à Madingou, déclarons ce qui suit:

1. Sur le principe de la tenue de ladite concertation: Estimons que ce principe a été violé par le pouvoir, dans la mesure où la concertation ne peut pas agir en lieu et place du Conseil national du dialogue (CND) que préside Mr Martin Mbéri, et qui est chargé d'apaiser et de rechercher le consensus entre les forces vives de la Nation, sur les grands problèmes politiques d'intérêt national dont les clauses sont contenues dans l'article 228 de la Constitution du 25 octobre 2015, organe de concertation aujourd'hui mis entre parenthèse. Alors qu'en date du 25 octobre 2019, le parti Unis Pour le Congo avait reçu la délégation dudit Conseil à son siège de Madibou pour discuter de l'organisation d'un dialogue national inclusif, réception à l'issue de laquelle l'UPC avait remis à ladite délégation sa contribution de sortie de crise intitulée: Pour une solution négociée au Congo Brazzaville.

2. Sur la portée politique du concept de concertation: tenant compte de la profondeur de la crise sociopolitique que traverse notre pays, il serait irresponsable de prétendre organiser une concertation politique en lieu et place d'un dialogue national inclusif tant réclamé par le peuple souverain, qui en réalité permettra à notre pays de diagnostiquer tous les maux qui le minent, afin de proposer de façon consensuelle une feuille de route conséquente. C'est pourquoi, l'UPC constant et fidèle à ses engagements vis-à-vis du peuple congolais, notamment ceux visant la réduction de la pauvreté, la restauration de la démocratie, des libertés individuelles, l'instauration de l'Etat de droit et la bonne gouvernance électorale, s'inscrit en faux à la tenue de cette énième concertation politique. L'UPC proteste avec force contre cette façon de faire qui n'intéresse personne, exceptés les membres de l'establishment et de la Nomenklatura ainsi que leurs complices. S'agissant de la loi sur les partis politiques, l'UPC rappelle au ministre de l'Intérieur et de la décentralisation que ce parti a été créé le 15 septembre 2014 sur la base de la loi 21/2006 du 21 août 2006 conformément à ses articles 14, 15 et 16.

Unis Pour le Congo (U P C) Siège social: 09, rue Félix Moukongo, Madibou, Brazzaville, République du Congo Tél: 00242 05 588 59 59 N°:1613/MID/DGAT du 15/09/2014 Site Web: www.unispourlecongo.com Po Box (Adresse postale): 13213 Unité-Liberté-Progrès. En outre, l'UPC estime que cette loi n'ayant pas d'effet rétroactif, la sélection discriminatoire opérée par le ministre de l'Intérieur et de la décentralisation ne peut être que condamnée. Dans cette perspective, l'UPC qui est un parti de paix, d'unité, de propositions et de symbiose inter communautaire, ne veut pas faire la promotion de la forfaiture, de la tricherie et trahir les ambitions, les aspirations et les attentes du peuple congolais souverain.

L'UPC ne veut pas également servir de faire-valoir à ces pseudos élections présidentielles prévues en mars 2021 dont les résultats seront quasiment les mêmes qu'en 2016. Enfin, l'UPC interpelle la communauté internationale, l'ONU, l'UE et l'UA sur les dérives autoritaires du régime de Brazzaville qui n'a de cesse que d'imposer au peuple sa volonté inavouée de le maintenir dans la misère et la pauvreté».

KAUD

FEDERATION PCT DE BRAZZAVILLE

Les militants appelés à s'organiser pour élargir la base du parti

A la faveur des sessions inaugurales des conseils des comités PCT d'arrondissements et de l'île Mbamou organisées samedi 24 octobre dernier au niveau des douze arrondissements de Brazzaville, le président de la fédération PCT du département de Brazzaville, Faustin Elenga, a fait la ronde de tous les comités. Pour véhiculer le message du parti et donner les grandes orientations qui permettront aux responsables et aux militants d'élargir leur base. Il a estimé que le temps est venu d'occuper l'espace. *«Pas un seul mètre carré sans le militant du PCT»,* a-t-il déclaré.

Faustin Elenga

Cette ronde qui a commencé à l'arrondissement 9 Djiri s'est terminée au district de l'île Mbamou. Une occasion pour le président fédéral de faire l'état des lieux des structures sous tutelle, depuis qu'il a pris les commandes du parti à Brazzaville. Partout où il est passé, Faustin Elenga a livré le même message et a exhorté les militants à prôner la paix, l'unité et la cohésion nationale.

Tout en félicitant les militants pour la mobilisation, le président de la fédération PCT a indiqué que tous ceux qui étaient avec *«nous au 5e congrès ordinaire tenu du 27 au 29 décembre 2019, se souviennent que les participants avaient pris unanimement la résolution que le président du comité central, Denis Sassou-Nguesso, sera le candidat du PCT à l'élection présidentielle de 2021»*, a-t-il rappelé.

Et d'affirmer: *«Il doit passer dès le premier tour»*. Pour lui, cela ne doit pas être un slogan, mais un engagement qu'il faut honorer. Afin d'y parvenir, il pense qu'il faut travailler durement, en faisant la chasse aux militants pour rassurer leur candidat.

Il a en outre évoqué la nécessité de se faire recenser. *«Nous sommes en train d'aller vers le recensement, l'occasion est toute indiquée pour chaque militant du PCT de se faire recenser, pour être inscrit sur la liste des électeurs, pour faire gagner notre candidat»*, a-t-il indiqué.

Faustin Elenga a insisté sur le recensement parce qu'il a gardé le mauvais souvenir des élections de 1992 où leur candidat avait perdu. *«Quand nous étions encore jeunes, on était emporté par l'enthousiasme des meetings organisés par le PCT qui attiraient des foules, notre candidats on l'appelait par «papa bonheur» pendant que les partis adverses poussaient leurs militants à se faire recenser, nous passions notre temps à faire des carnavals à longueur de journées, sans se faire recenser. Au bout de compte, on était surpris par les résultats. Notre candidat a échoué. Nous devons tirer les leçons de cela»*, a-t-il précisé.

Tout en indiquant aux militants que toute organisation vit de cotisation, Faustin Elenga s'est étonné du comportement affiché par certains membres du parti qui, selon lui, ne participent pas aux cotisations statutaires, qui sont obligatoires. *«Il faut participer aux cotisations pour renflouer les caisses du parti»,* a-t-il renchéri.

Parlant du vivre ensemble, il a estimé qu'il faut mettre fin à des rancœurs et des divisions au sein du parti. *«Ceux qui ne se parlaient pas, c'est fini, le PCT doit redevenir, le parti de l'ordre, de la discipline, d'unité et de cohésion. Soyons unis et gardons la même direction»,* a dit le président de la fédération PCT de Brazzaville.

Pascal-Azad DOKO

Coup d'oeil en biais

Vous avez dit ''Lutte contre la corruption''?

Le président de la Haute autorité de lutte contre la corruption (HALC), Emmanuel Ollita Ondongo, a révélé que son institution a saisi par lettre la Cour suprême sur la nécessité de programmer l'audition de ses membres pour la déclaration de leur patrimoine avant leur entrée en fonction comme le veut la Constitution. *«Plus d'un mois, nous attendons. Je crains… Je ne dis encore rien, mais je crains quand même : plus d'un mois! Nous sommes impatients. Nous voulons bien déclarer notre patrimoine pour donner comme un exemple aux autres»,* a-t-il souligné. Cette longue attente suscite des interrogations dans l'opinion: mauvaise volonté et manière d'ensabler les choses au pays champion de la corruption?

Les commerçants se plaignent de harcèlement fiscal

Selon le syndicat des commerçants du Congo, il règnerait un climat déplorable dans les commerces où personne ne sait qui fait quoi sur ordre de qui parmi les agents des Impôts et du domaine. Ils taxeraient les commerçants comme bon leur semble. Le contrôle des taxes et de la patente est devenu permanent auprès de ceux qui pratiquent l'activité commerciale. Au regard de cette situation, le syndicat a rencontré le directeur général des Impôts, qui n'a plus eu qu'à prendre note et promis remonter les bretelles à son personnel.

Un enfant inconnu trouvé mort à Pointe-Noire

Les habitants de Fond Tié-Tié, un quartier du troisième arrondissement de la capitale économique congolaise, ne comprennent pas ce qui s'est passé. Ils ont découvert mercredi 28 octobre dernier le corps sans vie d'un enfant d'environ 3 ans, de sexe masculin, dans un hangar en construction. Aucun habitant ne l'a reconnu. Aurait-il été abandonné par une mère venue d'un quartier lointain ? La Force publique s'est occupée du corps sans vie.

Des bébés-noirs entre les mains de la police à Dolisie

Une vaste opération de Police a permis de mettre la main sur neuf jeunes gens d'une écurie de bébés-noirs. C'était la semaine dernière dans l'enceinte d'un hôtel au quartier Dimébéko.

Agression d'un agent de La Semaine Africaine

Les bébés-noirs sont aussi passés à l'acte au quartier Nkouikou, à Pointe-Noire. Ils ont agressé une de nos employées, la rouant de coups en emportant son sac à main. Comme tout bébé-noir, ils ont opéré vers 19h, machette en main.

Un adolescent brise une vitre de voiture et s'enfuit à moto

La scène s'est passée samedi 31 octobre dernier dans le périmètre du Centre hospitalier et universitaire de Brazzaville (CHU-B). Les passants ont tremblé de peur. Un jeune homme a brisé une vitre d'une voiture en stationnement. L'objectif était de s'emparer du sac à main que le propriétaire y avait abandonné. A un jeune homme qui a suivi la scène, il a intimé l'ordre de fixer le mur et de ne pas donner l'alerte. Un complice à moto est arrivé et a fait le reste. Ils ont disparu dans la nature.

Recrudescence de vols de panneaux solaires dans le Niari

Connaissez-vous le diamant du département du Niari ? Les panneaux solaires! En effet, ces derniers temps, à Makabana et à Mossendjo, les délinquants ont jeté leur dévolu sur les panneaux solaires. Ils sont passés à l'acte dans le village Sossi, non loin de Louvakou, faisant main basse sur cinq panneaux solaires éclairant le forage *«Eau pour tous»*. Dans plusieurs localités du Niari, on constate une recrudescence de vols des panneaux solaires dans les installations publiques.

Abonnement inutile à Canal +?

Beaucoup de toits dans la ville portent une antenne parabolique, question pour les ménages d'être branchés sur l'actualité internationale et surtout sur le sport mondial avec une image de qualité. Seulement voilà: à cause des délestages opérés par la société Energie électrique du Congo, certains clients ne bénéficient des images que pendant 10 ou 15 jours, alors qu'ils ont payé pour un abonnement mensuel.

Ils contournent la DCLBA

Certaines administrations publiques mettent en location des bâtiments publics dont la gestion incombe en principe à la Direction centrale des logements et bâtiments administratifs (DCLBA). Les responsables de ces administrations signent des contrats avec des locataires et nomment des proches chargés de collecter les loyers, sans les reverser à la DCLBA. Où va cet argent?

«Le Développement est le nouveau nom de la Paix» (Pape Paul VI)

COOPÉRATION

Voir ensemble ce qu'il y a à construire entre la Chine et le Congo

Sous la conduite de Jean Claude Gakosso, ministre des Affaires étrangères la 10e session de la Commission mixte de coopération économique, commerciale et technique entre la République populaire de Chine et la République du Congo a eu lieu jeudi 29 octobre 2020 par visioconférence. C'était en présence de Jean Jacques Bouya, ministre de l'Aménagement, président du comité de suivi des accords de coopération sino-africaine et de Gilbert Mokoki, ministre des Zones économiques spéciales et de Ma Fulin, ambassadeur de Chine au Congo. La délégation chinoise a été représentée par Qian Keming vice-ministre du commerce. A l'issue de la 10e session, Jean Claude Gakosso et Qian Keming ont signé le procès-verbal sanctionnant les différents projets à réaliser.

Les délagations conolaises et chinoises pendant la visioconférence

Cette 10e session de la Commission mixte de coopération économique a été l'occasion pour la Chine et le Congo de faire le point de l'évolution des projets tels la troisième phase de la couverture nationale en télécommunication, de la numérisation de la radio et de la télévision (passage de l'analogique au numérique), le projet de construction du siège du Parlement dont les travaux sont en cours de finalisation, le projet de construction du centre commercial et des tours jumelles de Mpila, ainsi que d'autres dossiers de coopération bilatérale d'intérêt commun.

Qian Keming s'est félicité du niveau de coopération entre les deux pays depuis la dernière commission tenue en 2014. Il a réitéré la volonté de la Chine d'œuvrer pour l'effectivité des initiatives majeures liées à l'aide au développement. Le vice-ministre du commerce chinois a fait quelques suggestions pour améliorer davantage la coopération: continuer à lutter contre la pandémie à coronavirus, renforcer l'aide au développement, achever la coopération infrastructurelle, réhabiliter le chemin de fer Congo océan (CFCO) et élargir le domaine du commerce dans le circuit commerce interne et international. Le Gouvernement congolais, a dit Qian Keming, doit mettre l'action sur la dette des sociétés chinoises au Congo.

Le ministre Jean Claude Gakosso, a fait savoir que la tenue de la 10e session témoigne de la qualité et de la vitalité de la coopération qui se développe de manière exemplaire sur la base du principe *«gagnant-gagnant»*. Il a salué la décision du président de la République populaire de Chine de faire de la République du Congo un pays pilote en matière de capacité de production et d'élever le partenariat stratégique en partenariat stratégique global.

Beaucoup d'autres projets, a reconnu le ministre des Affaires étrangères, n'ont toujours pas connu un début d'exécution compte tenu des contraintes budgétaires liées à la crise économique et financière engendrée par la baisse vertigineuse des cours des matières premières sur les marchés mondiaux. Cela concerne surtout le pétrole, principale ressource du pays. *«En dépit de cette situation difficile, nous devons saisir l'occasion qui nous offrent les présents travaux de notre grande commission mixte pour examiner les voies et moyens susceptibles de permettre l'achèvement des travaux en cours de réalisation et d'amorcer le démarrage dans l'exécution des nouveaux chantiers afin de gagner la bataille au développement, objet de notre coopération»*, a-t-il déclaré.

Ces dernières années, le Forum sur la coopération Chine-Afrique a contribué à la transformation qualitative de la République du Congo à travers la construction des infrastructures dans le domaine de la santé, de l'éducation, de l'habitat, des transports, de la communication, sans oublier la valorisation des ressources naturelles notamment dans les secteurs des mines et de l'économie verte. Ces grandes réalisations ont eu un impact positif dans le pays, améliorant ainsi les conditions de vie des populations congolaises.

Bien que fructueuse et basée sur le principe *«gagnant-gagnant»*, la coopération sino-congolaise se trouve aujourd'hui confrontée à des défis du fait de la conjoncture économique mondiale morose. Cependant, les deux pays restent optimistes pour l'aboutissement des engagements pris malgré cette situation économique difficile.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

Qui me répondra?

On constate des coupures répétées d'électricité à Brazzaville. Ces coupures abîment les équipements électroménagers dans les foyers des Congolais. A quand la stabilité de l'électricité dans nos ménages?

J.M (Moukondo, Brazzaville)

SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS

Elaborer des stratégies de contrôle pour éviter des aliments impropres à la consommation

Le ministère de l'Agriculture par l'entremise de son projet d'appui au développement de l'agriculture commerciale (PDAC) a organisé à Brazzaville du 27 au 30 octobre 2020, un atelier de sensibilisation sur les enjeux et les défis de la sécurité sanitaire des aliments à travers une étude réalisée en 2019 pour le pays. Les travaux ont été placés sous la présidence du ministre d'Etat Henri Djombo, ministre de l'Agriculture en présence de Mme Irène Mboukou-Kimbatsa, Dr ingénieur en Ecologie, Conseiller du Président de la République, chef de département de l'agriculture et Jean Martin Bauer, représentant du Programme alimentaire mondial (PAM) au Congo, assurant l'intérim de la FAO.

Les officiels et les participants à la fin des travaux

L'analyse de l'étude présente une photographie peu flatteuse de la sécurité alimentaire au Congo. Le pays doit se doter d'instruments juridiques modernisés et institutionnels adéquats pour l'émergence d'un système national de contrôle de la sécurité sanitaire d'aliments respectueux des paradigmes internationaux, a recommandé et conclu l'étude. Le Gouvernement doit élaborer des politiques et des stratégies relatives au contrôle.

C'est Mme Hélène Coulibaly, Dr vétérinaire, experte internationale en sécurité sanitaire des aliments qui a présenté les résultats de l'étude. Le dernier jour a été consacré à une séance plénière de la restitution et de l'évaluation des contributions apportées à l'étude pour améliorer le système congolais de contrôle de la sécurité sanitaire des aliments. Cette étude a aussi mis en lumière l'insuffisance des connaissances des ressources humaines. C'est ainsi qu'il a été jugé opportun d'orienter ces journées sur un contenu commun privilégiant le développement des bases internationales fondant les principes et les composantes de la sécurité sanitaire des aliments et sur un contenu plus spécifique pour que chaque secteur, public, privé et société civile, ait la conscience de la problématique et des attentes lui revenant.

A la lumière des échanges, les participants ont pu acquérir des connaissances en grandes lignes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), en particulier les principes qui régissent l'accord sanitaire et phytosanitaire, l'accord sur les obstacles techniques au commerce (OTC) et une connaissance générale de la commission Codex alimentaire, qui depuis 1962 est un programme mixte entre la FAO et l'OMS. Ils ont également amélioré leurs connaissances dans l'analyse des risques alimentaires et les éléments essentiels à un système national de contrôle des effectifs.

Jean Martin Bauer du PAM, a révélé que selon l'OMS, les aliments impropres à la consommation contenant des bactéries, des virus, des parasites ou encore des substances chimiques nocives provoquent plus de deux cent maladies, allant de la diarrhée au cancer. *«On estime que chaque année près d'une personne sur dix dans le monde tombe malade et que 420.000 d'entre elles en meurent. Les producteurs, les transformateurs, les transporteurs et les préparateurs des denrées alimentaires doivent mettre en place des autocontrôles au niveau des points critiques de la chaîne alimentaire afin de maîtriser les risques pour la sécurité sanitaire des aliments de la production primaire à la consommation finale. Les consommateurs ont droit à une nourriture saine et nutritive»*, a-t-il dit.

«Cette importante étude avait fait l'objet d'une attention particulière du Gouvernement, notamment à l'occasion de nos différents échanges avec certains partenaires internationaux comme la Banque mondiale. Afin de permettre à la République du Congo de choisir son système national de contrôle de la sécurité alimentaire, nous avons sollicité l'appui de la Banque mondiale, à travers le PDAC pour l'aboutissement de ce projet», a déclaré Henri Djombo. Ce travail, a-t-il poursuivi, devrait continuer notamment dans le cadre du Comité ad hoc de suivi de l'étude relative à l'élaboration du plan d'action national de sécurité sanitaire des aliments.

Philippe BANZ

SANTE

Créer un comité pharmaceutique pour une meilleure qualité des soins

***«Redonner la place à un usage rationnel du médicament au CHU-B»*, tel est le thème du Comité pharmaceutique et thérapeutique tenu jeudi 29 octobre 2020 sous la houlette de Denis Bernard Raiche, directeur général du Centre hospitalier et universitaire (CHU-B) de Brazzaville. Le but de ce Comité était de s'assurer que les patients bénéficient de la meilleure qualité des soins en déterminant quels seront les médicaments disponibles, à quel coût et de quelle façon ils seront utilisés.**

Une vue des participants

Le Comité pharmaceutique et thérapeutique est un organe hospitalier ayant pour rôle principal d'apporter des réponses aux préoccupations liées à l'usage des produits pharmaceutiques. Ce comité qui a regroupé les pharmaciens, les médecins et les acteurs administratifs, a été aussi l'occasion de mettre en contact direct ces pharmaciens et médecins afin de rendre les praticiens acteurs du choix des médicaments utilisés et disponibles à l'hôpital.

Le Comité pharmaceutique, a indiqué Denis Bernard Raiche, est une opportunité pour le CHU-B et surtout pour les professionnels de santé d'améliorer la qualité des soins dispensés à l'hôpital à travers une meilleure accessibilité aux médicaments de bonne qualité et à coût abordable pour le patient. *«L'usage inapproprié des médicaments favorise un gaspillage de ressources et compromet gravement la qualité des soins. Le Comité pharmaceutique et thérapeutique peut sensibiliser, améliorer l'utilisation des médicaments et réduire les coûts dans les hôpitaux. Nous devons avoir une structure en place qui nous permet d'avoir une amplitude des médicaments disponibles pour les soins aux patients»*, a-t-il dit.

Pour le directeur général du CHU-B, le médicament doit être disponible à la pharmacie ou sur le marché. *«Votre travail est très important pour arrimer le rôle du pharmacien. C'est un processus mis en place qui doit être rigoureux. La prescription est l'amélioration et la disponibilité du médicament au CHU-B»*, a-t-il confié.

Dans son exposé, le Professeur Suzy Gisèle Kimbally Kaky, directrice des affaires médicales au CHU-B, a parlé de l'expérience vécue au sein du centre. Le Comité, a-t-elle promis, renforcera la qualité des soins par un usage thérapeutique rationalisé. Elle a rappelé la responsabilité du médecin prescripteur. Sa responsabilité médico-légale est d'assurer la meilleure prise en charge thérapeutique dans le respect de l'éducation et de fortes implications ensuite la responsabilité médicosociale de proposer à ses patients le meilleur coût de ses perfections. *«La plupart des patients qui arrivent au CHU-B ont une andrologue préméditée disponible pour leurs soins. En effet, une fois payé la consultation, les examens de laboratoire ou de radiologie, il ne reste parfois plus grand-chose pour acheter le médicament. Cependant, le médecin doit s'assurer que le patient a qui il a prescrit un antibiotique, un antidiabétique achève le traitement ou le poursuive pour maladie chronique»*, a-t-elle précisé.

Pour cela, le Professeur Suzy Gisèle Kimbally Kaky a recommandé que les praticiens doivent cibler les prescriptions en médicaments essentiels selon les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) accessibles aux meilleurs prix à partir des protocoles établis. *«Ces listes de médicaments essentiels doivent être disponibles en permanence à la pharmacie du CHU-B afin d'assurer une cohérence dans la continuité des soins. La direction des affaires médicales souhaite vivement que chaque service s'implique avec détermination dans cette démarche de rationalisation de l'usage du médicament afin d'optimiser de manière durable le service rendu thérapeutique à toute la population du Congo»*, a-t-elle relevé.

A. N'K-K.
et Stepha BOYABE
(Stagiaire)

CÔTE D'IVOIRE

L'opposition appelle à «l'ouverture d'une transition civile»

Au lendemain du scrutin présidentiel en Côte d'Ivoire, l'opposition annonçait lundi qu'elle ne reconnaît pas cette élection et la fin du mandat du président Ouattara. Avant l'annonce des résultats partiels, dans les prochaines heures, le porte-porte de la coalition d'opposition, Pascal Affi N'Guessan, a lu une déclaration devant les journalistes nationaux et internationaux depuis la résidence du président du PDCI, Henri Konan Bédié. Aux côtés d'Affi N'Guessan, d'autres présidents de partis, notamment Albert Mabri Toikeusse, dont le dossier de candidature avait été jugé irrecevable par le Conseil constitutionnel.

Le collectif de l'opposition

L'opposition annonce ne pas *«reconnaître l'élection présidentielle»*, et *«appelle à l'ouverture d'une transition civile afin de créer les conditions d'une élection présidentielle juste et transparente».* Par la voix de Pascal Affi N'Guessan, l'opposition a aussi appelé à *«la mobilisation générale»* pour faire *«barrage à la dictature du président Alassane Ouattara»,* sans toutefois donner plus d'information ou de précisions sur les modalités de cette mobilisation. Le blocage politique est donc loin d'être levé malgré les troubles importants qui ont secoué le pays samedi dernier. L'opposition déplore d'ailleurs désormais 30 personnes tuées. De son côté, le gouvernement n'a donné aucun bilan officiel lundi en mi-journée.

L'opposition a avancé d'autres chiffres : le taux de participation notamment, qu'elle estime à moins de 10%.

L'organisation de la société civile Indigo a, pour sa part, publié un communiqué portant sur l'ensemble de la journée d'hier. L'ONG qui avait un millier d'observateurs sur le terrain indique que 23% des bureaux de vote sont restés fermés toute la journée. Soit plus de 5 000 bureaux qui n'ont pas ouvert en raison de menaces sur les agents de la CEI, d'attaques contre des centres de vote, de destruction du matériel, ou bien de barricades. Parmi les districts les plus touchés, Goh Djiboua, Lacs, Lagunes, Sassandra-Marahoué, Yamassoukro et la Vallée de la Bandama.

L'organisation a ainsi enregistré 391 bavures. Il s'agit de violences, d'intimidations, de suspicions de bourrages d'urnes, notamment à Abobo, Tiébissou, Cocody Sassandra, Bouaké, Yamoussoukro. Mais aussi de personnes ayant pu voter dans un bureau alors qu'elles ne figuraient pas sur les listes électorales et n'avaient pas de document requis, sans toutefois en préciser le nombre. Indigo rapporte également des affrontements communautaires avec pertes de vie humaine. Là non plus sans donner de chiffres.

L'organisation conclut que le déroulement du vote a été émaillé par des incidents sécuritaires majeurs. Et que tous ces incidents n'ont pas permis *«l'expression massive et sereine du suffrage pour une partie importante de la population.».*

Dans un communiqué, le ministre de la Sécurité et de la Protection civile se félicite du bon déroulement du scrutin sur toute l'étendue du territoire national et dans la diaspora, malgré *«des incidents relevés dans un nombre limité de localités».* Le gouvernement indique sa *«détermination à garantir la paix et la sécurité sur l'ensemble du territoire»*.

G. D'A.

PRESIDENTIELLE AMERICAINE

Les États qui pourraient marquer la différence entre les deux candidats

Les Américains des États-Unis choisissent leur dirigeant mardi 3 novembre. Le républicain Donald Trump gardera-t-il le pouvoir pour quatre années supplémentaires, ou le démocrate Joe Biden donnera-t-il raison aux sondages en prenant la tête de la première puissance mondiale? Voici les États qui pourraient être décisifs dans ce scrutin.

Duel Joe Biden et Donald Trump

Le pays a beau compter 52 États avec, rappelons-le, un système de suffrage indirect, où les électeurs élisent des grands électeurs qui désigneront plus tard le président - seuls une dizaine d'États retiennent tout particulièrement l'attention le jour du vote. Ce sont les *«Swing States»,* les *«États pivots»*, où le vote reste indécis jusqu'au bout. Ce sont eux qui décideront du 46e président américain. En 2016, tous avaient voté Trump, mais qu'en sera-t-il cette année ?

La Floride

En tête des États les plus convoités figure la Floride et ses 29 grands électeurs. Les scores y sont toujours très serrés : selon les élections, cet État passe sous couleurs démocrates ou républicaines. Donald Trump l'avait emporté d'à peine un point en 2016.

La population de Cubains exilés et de retraités y vote traditionnellement conservateur, mais les jeunes hispaniques y votent démocrate. Et cette fois, les retraités de cet État, le plus touché par le coronavirus, n'ont pas forcément apprécié la gestion de la pandémie par Donald Trump. Les experts estiment que cette année, si les Républicains perdent la Floride, ils perdent aussi la présidentielle.

La Pennsylvanie

En Pennsylvanie (20 grands électeurs), cette fois c'est Joe Biden qui n'aura pas droit à l'erreur, car il est né dans cet État. Un État traditionnellement démocrate qui a lui aussi basculé pour Donald Trump il y a quatre ans... Du coup, c'est en Pennsylvanie que Barack Obama a tenu son premier meeting de soutien à son ancien vice-président.

Le Wisconsin et le Michigan

Autres États traditionnellement démocrates, et depuis plus de vingt ans: le Wisconsin (10 grands électeurs) et le Michigan (16). Tellement démocrates qu'Hillary Clinton et son parti avaient décidé de ne pas y faire campagne. Erreur tactique : ils ont basculé du côté de Donald Trump en 2016.

C'est pour cela que, comme Donald Trump et son vice-président Mike Pence, le candidat démocrate et sa colistière se sont cette fois rendus à plusieurs reprises dans le Wisconsin. Les démocrates y avaient déjà installé leur convention nationale à Milwaukee mais au finale celle-ci aura été largement virtuelle en raison du coronavirus.

Pour ce qui est du Michigan, Donald Trump, qui espère bien garder sa prise de 2016, s'est rendu dans la région des Grands Lacs pour vanter le *«retour des États-Unis»,* mais les habitants sont plus intéressés par sa gestion de la pandémie - la gouverneure démocrate Gretchen Whitmer a d'ailleurs régulièrement affronté le président sur cette question. Gretchen Whitmer qui a été récemment dans l'actualité puisqu'un groupe d'extrême droite a été inculpé début octobre pour avoir projeté de l'enlever et de la juger pour *«trahison».*

L'Arizona

L'Arizona (11 grands électeurs) est certes un bastion républicain, mais son électorat change, avec une population latino de plus en plus importante. Les conservateurs ont apprécié les efforts du président pour limiter l'immigration, mais ont peu goûté son dénigrement systématique d'une figure toujours très populaire en Arizona : le sénateur républicain John McCain, décédé en 2018. Sa veuve a indiqué qu'elle soutenait Joe Biden.

L'Ohio

Ravir l'Ohio à Donald Trump avec ses 18 grands électeurs serait pour le candidat démocrate une prise majeure. En 2016, Donald Trump avait largement battu Hillary Clinton, de plus de 8 points, malgré tout le temps et l'argent investis par les démocrates. Mais cette fois, à en croire les sondages, le président sortant serait au coude-à-coude avec Joe Biden, qui lors de sa venue a vanté le travail accompli pendant sa vice-présidence pour sauver le secteur de l'industrie automobile. Un argument auquel cet État industriel peut être sensible.

Conscient de son importance, Donald Trump y a fait plusieurs déplacements pendant sa campagne, d'autant que depuis 1964, les résultats de la présidentielle dans l'Ohio coïncide avec les résultats nationaux…

Le Texas

Enfin le Texas, avec ses 38 grands électeurs, n'est pas considéré comme un *«Swing State»* - les démocrates ne l'ont pas remporté depuis des dizaines d'années. Mais la population latino y est de plus en plus importante dans les villes, comme, plus largement, les minorités, qui traditionnellement votent démocrate. En 2016, au Texas, Donald Trump l'avait quand même emporté de près de neuf points sur Hillary Clinton.

Gaule D'AMBERT

Imprimerie Saint-Paul s.a.

Direction générale
E-mails: ispbrazza2008@gmail.com
ftchingoutouandre@gmail.com
Tél: 06 494 60 93

Pour tous les travaux d'impression en noir et blanc et en couleur, une remise est accordée aux clients fidèles. L'imprimerie Saint Paul est située non loin de la cathédrale Sacré-Coeur de Brazzaville.

Nos services:
* impression de toutes cartes confondues
* impression des calendriers
* conception des logos
* impression des brochures, revues, magazines, journaux, rapport d'activités
* reliure pour tous types de documents.

Pour de plus amples renseignements:

Directeur commercial:
Blaise BIKINDOU
Tél: (242) 05 560 39 11 ou 06 666 43 09

Imprimerie Saint Paul:
80 ans de savoir-faire à vous plaire.

Tarifs d'abonnement

Congo	182 Euros
6 mois	Autres pays d'Afrique
Retrait sur place: 15.600	96 Euros
Expédié: 23.400	192 Euros
1 an	Europe
Retrait sur place: 31.200	96 Euros
Expédié: 46.800	192 Euros
France, Afrique Francophone	Amérique-Asie
91 Euros	100 Euros
	200 Euros

Pour tous renseignements, contacter les bureaux de La Semaine Africaine à Brazzaville et à Pointe-Noire.
e-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

A VENDRE
Terrain de 20m² x 20m² à Mayanga - Ngampoko vers l'église catholique.
Contacts: 06 944 07 44/ 05 3462825

Maître Marie Benoîte MAYOUKOU BANIANGUINA
Notaire
2032, avenue de l'OUA (Immeuble du 14 juin)
Makélékélé-Brazzaville (République du Congo)
Tél.: (242) 06 491 20 79

«CAISSE DE PARTICIPATION A LA PROMOTION DES ENTREPRISES ET A LEUR DEVELOPPEMENT»

Société Anonyme de Micro Finance de 2ème Catégorie, en abrégé CAPPED SA,
avec Conseil d'Administration Au capital de 300 000 000 F. CFA
Sise VILLA 43 AVENUE DE L'OUA, QUARTIER MILICE,
MAKELEKELE BRAZZAVILLE - CONGO -

Suivant acte authentique reçu par Maître Marie Benoîte MAYOUKOU BANIANGUINA, Notaire titulaire d'un office notarial en la résidence de Brazzaville, en date du 28 juillet 2020, enregistré au bureau des domaines et du timbre de Bacongo, à Brazzaville, le 30 juillet 2020, statuts sous Folio 134/7 numéro 755, déclaration notariée de souscription et de versement sous Folio 134/8 numéro 756, il a été constitué une Société commerciale ayant les caractéristique ci-après:

Dénomination: «CASSE DE PARTICIPATION A LA PROMOTION DES ENTREPRISES ET A LEUR DEVELOPPEMENT» ;

Forme sociale: Société Anonyme de Micro Finance de 2ème Catégorie avec Conseil d'Administration ;

Capital social: TROIS CENT MILLIONS (300 000 000) de Francs CFA ;

Siège social: VILLA 43 AVENUE DE L'OUA, QUARTIER MILICE, MAKELEKELE, BRAZZAVILLE – CONGO ;

Objet social:

1.La réception des fonds du Public à terme de deux (2) ans et plus;
2.L'octroi de crédits ;
3.La délivrance de garanties en faveur d'autres établissements de crédit ;
4.La mise à la disposition de la clientèle et la gestion de moyens de paiement ;
5.Les opérations de change ;
6.La location de compartiments de coffre-fort ;
7.Le placement, la souscription, l'achat, la gestion, la garde et la vente de valeurs mobilières et tout produit financier ;
8.Le conseil et l'assistance en matière de gestion de patrimoine ou financière, l'ingénierie financière, et d'une manière générale tous les services destinés à faciliter la création et le développement des entreprises, sous réserve des dispositions législatives relatives à l'exercice illégal de certaines professions ;

Et, généralement, toutes activités commerciales, mobilières ou immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et à tout objet similaire ou connexe ;

Durée: Quatre-vingt-dix-neuf (99) ans, à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier ;

Président du Conseil d'Administration: Paul Joseph KAMPAKOL OBANA ;

Directrice Générale: MAMPOUYA née SUNDULU DIA MACKIZA Ghislaine Victoire

Directeur Général Adjoint: N'SOUNGA MINGUI Aymard Ellhu Gabriel ;

Immatriculation au RCCM : La société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 04 septembre 2020, sous le numéro CG-BZV-01-2020-B14-00030.

Pour avis,
Maître Marie Benoîte MAYOUKOU BANIANGUINA,
Notaire.

GRANDS SEMINAIRES DE PHILOSOPHIE ET DE THEOLOGIE DE BRAZZAVILLE

Cérémonies de passation de service

Après la nomination des deux nouveaux recteurs de philosophie et de théologie par le Saint Siège, à travers le préfet de la Congrégation pour l'évangélisation des peuples, nomination rendue officielle le lundi 12 octobre à l'ouverture de la 49e Assemblée plénière des évêques du Congo, les nouveaux recteurs ont été présentés et installés, tour à tour, dans leurs nouvelles charges. Tout cela a eu lieu lors des cérémonies de passation de service, organisée par le secrétariat général de la CEC. Pour le Grand séminaire de théologie Cardinal Émile Biayenda, la cérémonie a eu lieu le lundi 1er octobre 2020. Par contre, pour le Grand séminaire de philologie Mgr Georges Firmin Singha, la cérémonie a eu lieu le 23 octobre 2020. Toutes ces cérémonies ont été présidées par Mgr Bienvenu Manamika-Bafouakouahou, archevêque coadjuteur de Brazzaville et administrateur apostolique de Dolisie, évêque chargé des séminaires, en présence des membres du secrétariat général et des formateurs.

Photo de famillle

Au cours de ces deux cérémonies, il y a eu le passage du témoin entre les anciens recteurs (Mgr Ildevert Mathurin Mouanga et l'abbé Guy Noël Okamba) et les nouveaux (abbé Barthel Christel Ganao, pour le théologat et l'abbé Christophe Maboungou, pour le philosophât). Ceux-ci ont reçu des mains de Mgr Manamika les documents essentiels et les outils de travail dont: les cachets, et les documents divers.

Prenant la parole en premier, les recteurs sortants, appelés à d'autres charges, ont avant tout rendu grâce à Dieu pour le service accompli et arrivé à bon terme et ont chacun souhaité bonne chance à leurs successeurs, tout en exprimant leurs gratitudes aux évêques.

Les nouveaux recteurs quant à eux ont fait autant en remerciant le Pape François qui les a choisis pour ce ministère et les évêques pour la confiance. Ils ont en outre dit d'être disponibles pour accomplir cette mission en suivant les recommandations du magistère d'Église et des Évêques du Congo sur la formation des futurs prêtres.

Prenant la parole en dernier, Mgr Bienvenu Manamika, évêque chargé des séminaires, a d'abord remercié les anciens recteurs pour ce qui a été fait et a félicité les nouveaux en leur souhaitant un fructueux ministère. Il a ensuite rappelé aux nouveaux recteurs la grandeur et la noblesse de leurs taches face aux nouveaux défis de la société actuelle. Il les a en outre exhortés à la collaboration, au discernement et à l'objectivité dans les décisions conformément à la dernière recommandation des Évêques sur les séminaires. Il a enfin confié le ministère des nouveaux recteurs à la Vierge Marie, avant de clôturer la cérémonie par la prière et la bénédiction: *«Que le Seigneur consolide la mission reçue et vous garde»,* a-t-il dit en conclusion. La photo de famille et l'apéritif ont clôturé les deux cérémonies de passation de service aux Grands séminaires de théologie et de philosophie.

Abbé Armand Brice IBOMBO
Secrétaire général de la CEC

ARCHIDIOCESE DE POINTE-NOIRE

Confirmation de 22 chrétiens à Saint-Dominique de Côte-Matève

Ils ont été 22 baptisés à confirmer leur engagement chrétien le 4 octobre dernier à la paroisse dominicaine de Côte-Matève en ce 27ème Dimanche du temps ordinaire de l'année liturgique A. La célébration eucharistique a été présidée par le père Bovary Leho, curé de la paroisse, qui a administré la confirmation sous autorisation expresse de l'archevêque. La participation joyeuse du peuple de Dieu a été notée.

Le père Bovary Leho conférant la confirmation à une chrétienne

La confirmation est le sacrement qui apporte l'Esprit Saint pour s'enraciner profondément dans la vie d'enfant de Dieu et qui unit plus fermement au Christ.

Quand un jeune ou un adulte reçoit le sacrement de la confirmation, l'Évêque lui impose les mains, puis il prononce des mots, tout en lui faisant une onction sur le front avec un baume parfumé, le Saint Chrême. Cette année, avec la crise sanitaire de la COVID-19, Mgr Miguel Olaverri, archevêque du lieu, a donné l'autorisation aux curés de paroisse dans l'archidiocèse de Pointe-Noire de procéder à la confirmation de leurs chrétiens.

L'esprit saint est le don de Dieu par excellence, il vient sous forme de don; on ne le possède pas. Il agit déjà dans le cœur d'un enfant qui a reçu le baptême. A l'adolescence, il est proposé à cet enfant de recevoir le sacrement de la confirmation qui fait de lui un adulte dans la foi. Car il demeure toujours un auditeur de la Parole de Dieu, mais devient aussi porte-parole à la manière des prophètes.

Dans son homélie, le père Bovary a traduit en termes clairs, soutenus par des exemples et des références bibliques, la réalité des sept dons de l'Esprit Saint.

«Aujourd'hui, c'est Dieu qui revient pour nous poser la question si réellement la mission qu'il nous a confiée au jour de notre baptême a été respectée. Et quel fruit nous allons devoir produire? Les fruits que Dieu attend de nous sont au nombre de sept: la sagesse; l'intelligence; la science; la piété. Il y a aussi la crainte de Dieu car dans le Livre de la sagesse, il est dit que la crainte de Dieu c'est le commencement de la sagesse. Il y a aussi la force, qu'on appelle aussi le courage. La force, c'est ce qui nous permet de résister aux tentations et également aux difficultés que nous rencontrons, et il y a enfin le conseil», a exhorté le père Bovary.

Aux confirmands, le père a demandé une vie de témoignage chrétien, avant de procéder au rituel de la confirmation proprement dit. Les confirmands ont d'abord renouvelé leurs promesses baptismales, avant de recevoir l'imposition des mains et l'onction du saint chrême, rites essentiels du sacrement.

La célébration a été animée par la chorale Saint Thomas D'Aquin de la paroisse Saint Dominique.

Madocie Déogratias MONGO

COMMEMORATION

Toussaint et jour des défunts

Tout d'abord la fête de la Toussaint est celle de tous les saints anonymes qui n'ont pas été reconnus officiellement par l'Église. C'est aussi un appel qui s'adresse à tous de devenir saints, mais cette fête n'a pas toujours eu le même sens. Mais à la différence de la fête de tous les morts qui est célébrée le 2 novembre qui est une fête qui répond au besoin des familles de célébrer leurs défunts et de prier pour eux.

Toussaint, fête de tous les saints connus et inconnus -

La Toussaint n'a pas son origine dans les textes bibliques, comme la plupart des grandes célébrations liturgiques comme Noël, Pâques, Pentecôte. Mais elle a été instituée par l'Église afin de répondre à différentes situations.

En effet, après les persécutions, on a d'abord fait une célébration de tous les martyrs qui s'est étendue plus tard à tous les saints. A Rome, cette fête existait certainement dès le Ve siècle et elle est déplacée une première fois à la date du 13 mai en l'an 610, par le pape Boniface IV. Ce jour-là, il fait transporter dans l'ancien temple païen du panthéon toutes reliques des martyrs des Catacombes romaines. Le panthéon devient l'église *«Sainte-Marie et des martyrs».*

Alors un an plus tard, cette fête est transférée définitivement au 1er novembre par le pape Grégoire III, qui dédicaça en ce jour une chapelle de Saint Pierre de Rome en l'honneur de tous les saints. C'est en 835 que le pape Grégoire IV instaura cette fête au 1er novembre de façon à célébrer tous les saints et martyrs de l'Église, y compris ceux qui ne sont pas associés à un jour précis de l'année dans le calendrier et ceux qui sont restés inconnus. Et cette fête de tous les saints devient aussi une fête chômée et elle illumine le jour suivant qui est le 2 novembre, journée du souvenir de tous les défunts.

La Toussaint a connu aussi certains objectifs comme le premier était d'encourager une réflexion sur les personnes dont la vie fut exemplaire, mais que l'on ne célèbre pas parce que l'exemplarité de leur vie est restée dans l'ombre. Le 2e a été de permettre à tous ceux dont le prénom ne figure pas dans le calendrier d'avoir, eux aussi un jour de fête. Quand cette fête fut instaurée, elle avait également un objectif de combattre la persistance des rites celtiques qui avaient lieu à cette date en Europe.

Cependant au VIe siècle, Odilon Cluny instaura la fête de tous les morts le 2 novembre afin de répondre au besoin des familles de célébrer leurs défunts et de prier pour eux. Mais la Toussaint restait à la date du 1er novembre pour que les deux célébrations conservent chacune leur spécificité. Alors la frontière entre ces deux célébrations ne fut jamais bien nette dans l'esprit des fidèles, et peu à peu la fête des morts déborda sur la Toussaint.

Le fait que le jour de la Toussaint soit un jour férié, tandis que le 2 novembre ne l'est pas, a contribué à généraliser cette tendance. C'est pourquoi la Toussaint est devenue pour la majorité des gens le jour où l'on vient se recueillir sur la tombe des défunts de sa famille.

M. D. M.

APPARITIONS

La Vierge Marie a pleuré des larmes de sang à la chapelle des Saintes plaies de Jésus

Le mois d'octobre est le mois du Rosaire, dédié à la Vierge Marie, Vierge consacrée, Reine du ciel, Mère des nations, Notre-Dame consolatrice des affligées, Notre-Dame de la paix, Notre-Dame des victoires, Notre-Dame de la miséricorde. Du 1er au 31 octobre dernier, de nombreux chrétiens avaient pris d'assaut les paroisses et les grottes mariales pour la récitation communautaire du Rosaire, pour la méditation du chapelet. Mercredi 7 octobre 2020, pendant que l'Eglise faisait mémoire de Notre-Dame du Rosaire, une étrange nouvelle a bouleversé les cœurs de nombreux chrétiens et même des non croyants, la statuette de la Vierge Marie placée dans la chapelle des Saintes plaies de Jésus, dans les locaux du siège de la Fondation cardinal Emile Biayenda (FOCEB) au Centre des polios de Moungali, le quatrième arrondissement de Brazzaville pleurait du sang! Peut-on parler d'un miracle où Marie a-t-elle pleuré pour le Congo avec des larmes de sang? *

La Vierge Marie

La nouvelle de ce qu'il faut bien qualifier de miracle s'est aussi répandue dans certaines paroisses de l'archidiocèse de Pointe-Noire selon certaines sources. De quoi la Vierge Marie veut-elle? C'est la question que s'est posé les chrétiens qui fréquentent régulièrement la chapelle des Saintes plaies de Jésus. Chaque jour, quatre chapelets sont organisés dans cette chapelle, deux le matin et deux autres l'après-midi. Ce mercredi 7 octobre, sœur Marie Brigitte Yengo, présidente de la FOCEB, responsable des lieux était absente. Les chrétiens avaient pris place comme d'ordinaire dans la chapelle pour la méditation et pendant la louange, ils ont constaté le sang qui coulait sur le visage de la Vierge Marie à la joue gauche.

Emotion et stupéfaction générale. La louange s'est intensifiée avec des chants à Marie. Finalement, la joue droite était aussi touchée. Alertée, la sœur Marie Brigitte Yengo est arrivée à la chapelle et s'est bien rendue compte que c'était les larmes de sang. Aussitôt informer, Mgr Anatole Milandou, archevêque métropolitain de Brazzaville ne pouvait se déplacer. Aussi, des prêtres de la paroisse Saint-Esprit de Moungali étaient-ils également alertés. Le vicaire épiscopal, chargé du clergé et des séminaires, l'abbé Donatien Bizaboulou, envoyé spécial de Mgr l'archevêque est arrivé sur les lieux. Orientations et exhortations furent données aux chrétiens: Beaucoup prier, implorer la tendresse et la miséricorde de Dieu par l'intercession de la Vierge Marie.

Dans l'après-midi du jeudi 8 octobre, Mgr l'archevêque et l'archevêque coadjuteur, Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, ainsi que le chancelier et les prêtres de la paroisse Saint-Esprit de Moungali sont arrivés à la chapelle des Saintes plaies de Jésus: prudence, patience, prière et protection.

Le Congo fut remis entre les mains de la Vierge Marie le 15 août 1960 en la solennité de l'Assomption. Certainement, la Bienheureuse Vierge Marie continue de parler aux congolais: les temps sont mauvais et le monde a un immense besoin de l'infinie miséricorde du cœur de Jésus. Haines, disputes, révoltes, conflits et guerres sont la marque de ces temps. Marie prie beaucoup pour le peuple congolais qui n'a pas trop souffert du Coronavirus. Mais il faut mettre en œuvre ses recommandations, ses orientations pour que la paix et l'unité s'établissent entre les peuples.

Les larmes de sang? Ce sont des signes du temps qui ne trompent pas. Peuple congolais, reconnais tes pêchés et confesse-les à l'Eglise.

Pascal BIOZI KIMINOU

INVITATION

Le secrétaire général de la Conférence épiscopale du Congo (CEC) invite les membres des Commissions épiscopales et des bureaux nationaux des mouvements d'apostolat à prendre part à une messe en mémoire de nos collaborateurs et parents défunts, le mercredi 4 novembre 2020 à 15h 30 au CIO. La présence de tous est vivement souhaitée.

Abbé Brice IBOMBO
Secrétaire général de la CEC

ACERAC

Une eucharistie présidée par le Cardinal Laurent Monsengwo

Ayant séjourné à Brazzaville dans le cadre de la commémoration du 80e anniversaire du Manifeste de Brazzaville, le cardinal Laurent Monsengwo Pasinya, archevêque émérite de Kinshasa, a présidé une eucharistie dans la chapelle du siège de l'Association des conférences épiscopales de la région de l'Afrique centrale (ACERAC). C'était mercredi 28 octobre 2020.

Ont concélébré cette messe, le cardinal Fridolin Ambongo Besungu, archevêque de Kinshasa, NN.SS. Daniel Mizonzo, évêque de Nkayi, président de la Conférence épiscopale du Congo (CEC), Victor Abagna Mossa, archevêque d'Owando, vice-président de la CEC, Anatole Milandou, archevêque de Brazzaville, Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque coadjuteur de Brazzaville, administrateur de Dolisie, Urbain Ngassongo, évêque de Gamboma, Yves Marie Monot, évêque de Ouesso, Louis Portela Mbuyu, évêque émérite de Kinkala, Miguel Angel Nguema, évêque d'Ebibeyin, vice-président de la Conférence épiscopale de Guinée équatoriale (CEGE), Abraham Kome, évêque de Bafang, président de la Conférence épiscopale nationale du Cameroun (CENC), Richard Appora, évêque de Bambari, vice-président de la Conférence épiscopale de Centrafrique (CECA), les abbés Antonio Mabiala et Maurice Edoula, secrétaire général et secrétaire adjoint de l'ACERAC, Brice Armand Ibombo, secrétaire général de la CEC, etc.

Le cardinal Laurent Monsengwo entouré des archevêques, évêques et prêtres concélébrants

Au début de la célébration eucharistique, le cardinal président de l'eucharistie a souligné: *«Aujourd'hui, nous avons la fête des apôtres Simon et Jude. Nous allons demander au Seigneur de faire de nous des apôtres qui annoncent la Parole de Dieu, qui annoncent cette parole avec conviction, avec joie et avec générosité.»*

C'est l'abbé Maurice Edoula qui a lu l'évangile selon Saint Luc 12, 12-19.

Dans son homélie, le cardinal Laurent Monsengwo Pasinya a relevé: *«Nous voyons comment le Seigneur Jésus choisit ses apôtres. Le choix appartient au Seigneur. C'est lui qui nous choisit. C'est lui qui nous envoie tel que nous sommes. Il nous envoie comme nous sommes avec nos qualités, avec nos défauts. En attendant le jour où chacun de nous s'améliore, chacun de nous se convertisse, car c'est ça l'essentiel dans la vie chrétienne, dans la vie des prêtres, dans la vie des évêques.» «Dans l'évangile, le Seigneur choisit ses apôtres, plusieurs de ses disciples. Il les choisit de différentes classes sociales. Il les choisit tel qu'il les a voulus. Il les a choisis comme chacun se trouvait devant lui. Et nous aussi, nous devons nous interroger : est-ce que nous ne nous disputons pas les places? Est-ce que nous ne nous disputons pas le pouvoir? Est-ce que nous n'avons pas tourné l'Eglise en dérision? Ou bien est-ce que nous avons gardé à l'Eglise son essence?»* s'est interrogé le prédicateur.

Le mot de remerciements de Mgr Daniel Mizonzo à l'endroit des deux cardinaux, des archevêques et évêques concélébrants ainsi que l'ultime intervention du cardinal Laurent Monsengwo Pasinya ont bouclé cette célébration eucharistique animée par des membres de la chorale Cardinal Emile Biayenda de la cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville.

Gislain Wilfrid BOUMBA

INTERVIEW

Le Cardinal Fridolin Ambongo exhorte les Congolais à l'espérance

Archevêque de Kinshasa (République démocratique du Congo), le Cardinal Fridolin Ambongo Besungu a séjourné à Brazzaville du 26 au 28 octobre 2020, dans le cadre de la commémoration des 80 ans du *«Manifeste de Brazzaville»*. Il conduisait une délégation dans laquelle se trouvait le Cardinal Laurent Monsengwo Pasinya, son prédécesseur. L'événement a aussi été marqué par une messe lundi 26 octobre en la basilique Sainte-Anne du Congo, sanctuaire-souvenir entre la France et le Congo, une soirée culturelle mardi 27 octobre animée par le Chœur credo du Congo et la chorale paroissiale les Piroguiers à laquelle ont assisté le couple présidentiel, les évêques venus du Cameroun, de Centrafrique, de Guinée équatoriale, de RD Congo et du Congo. Vieille de 77 ans, l'histoire de cette basilique, la première en Afrique centrale, est intimement liée à celle du général Charles De Gaulle. Entretien.

**** Eminence, vous avez séjourné à Brazzaville dans le cadre de la commémoration des 80 ans du Manifeste de Brazzaville. Quelle lecture l'Eglise fait-elle de ces événements?***

** Je n'ai pas connu De Gaulle comme personne, j'étais encore très jeune; mais je l'ai connu comme personnage historique parce que l'appel de Brazzaville, ce qu'on a appelé le *«Manifeste de Brazzaville»* a eu des répercussions aussi dans les pays voisins. De Gaulle a fait sa déclaration ici à Brazzaville le 27 octobre 1940, et le lendemain il a traversé à Kinshasa, Léopoldville à l'époque. C'est le premier pays qui l'a accueilli avec tous les honneurs dus à un chef d'Etat en dehors des territoires français. C'est dire que l'événement pour le Congo-Kinshasa est d'une grande importance parce que c'est à partir de là que le gouverneur du Congo-Belge, qui était en rébellion contre le roi Léopold III de Belgique qui soutenait l'Allemagne, a levé l'option d'aller en résistance. Et c'est lui qui a mobilisé les Congolais pour aller en guerre en Abyssinie (Ethiopie), en Tanzanie, qui étaient des anciennes colonies allemandes. Donc, c'est un événement pour nous d'une grande portée historique.

La figure de De Gaulle, à partir de l'appel qu'il a lancé ici, a donné le ton pour le relèvement de l'homme noir à l'époque. Je crois que cet appel a donné des idées aux Africains, et c'est ça aussi qui a permis l'émancipation, les indépendances africaines. L'Eglise est au service de l'homme debout, et quand l'homme croupit dans l'humiliation, dans la misère, etc., l'Eglise ne peut que se mettre du côté de celui qui travaille pour son relèvement.

**** Ces événements ont permis de revisiter l'histoire de Sainte-Anne, édifice qui met ensemble la France et le Congo. Qu'est-ce que cela symbolise pour vous?***

** J'étais très ému de la production culturelle riche en histoire et riche d'enseignements qui relataient l'historique de ce bâtiment depuis la pose de sa première pierre. Je crois que cette basilique Sainte-Anne constitue la synthèse de l'histoire de ce pays et aussi l'histoire de tous les personnages qui ont joué un rôle déterminant dans le développement de ce pays.

Jai eu plutôt le sentiment que le Congo et le peuple congolais dans son ensemble pouvaient donner de l'importance à Sainte-Anne. Ce qui m'a fait penser à la cathédrale Notre-Dame de Paris, quand elle a pris feu, vous avez vu tout le pays était uni autour de ce monument, parce que le peuple français considère que son cœur c'est Notre-Dame de Paris. Cela pourrait être la même chose pour le Congo ici; indépendamment de nos convictions religieuses, cette basilique est vraiment la synthèse de l'histoire de ce pays et je crois que les uns et les autres devraient se retrouver dans cette histoire.

**** De Gaulle se commémore dans le contexte des récriminations des filles et fils d'Afrique qui réclament la restitution ou le rapatriement des œuvres culturelles subtilisées à leurs pays par la France notamment. Quelle est l'opinion de l'Eglise dans ce débat?***

** L'Eglise soutient les démarches des pays africains dans ce sens. Nos patrimoines culturels, artistiques font partie de notre histoire, c'est ça aussi notre richesse. Que ces richesses soient gardées en Europe, où pour aller les voir nous devons payer de l'argent dans les musées, etc., c'est vraiment un non-sens. En même temps, nous devons aussi reconnaître que n'eût été l'intervention de ceux qui ont recueilli toutes ces œuvres artistiques et qui les ont bien conservées jusqu'à maintenant, nous aurions peut-être tout perdu parce qu'au niveau de nos pays nous n'avons pas de musées dignes de ce nom. Nous avons des œuvres dans nos villages, qui restent abandonnées et dont personne ne prend soin. Donc d'un côté il y a la nécessité de récupérer nos œuvres mais d'autre part, que nous nous donnions tous les moyens qu'il faut pour leur meilleure conservation. Sinon cela ne sert à rien de faire la guerre pour les récupérer et pour ensuite les détruire.

**** Kinshasa et Brazzaville sont les deux capitales les plus proches au monde, mais aussi deux Conférences épiscopales les plus proches, la Conférence épiscopale nationale du Congo (CENCO) et la Conférence épiscopale du Congo (CEC). Que dire de la collaboration entre les deux Eglises sœurs?***

** Nous avons de très bons rapports mais je crois que nous pouvons encore faire mieux. De nos échanges avec les évêques, j'ai rappelé ça, que nous devons amplifier le contact, les échanges entre nos deux Eglises. Dans cette perspective et au sujet de ma création comme cardinal, j'ai aussi rappelé qu'on arrive assez rapidement tenant compte du contexte du COVID, à une première visite que j'effectuerai ici. Mais c'est une visite qui ne s'arrêterait pas seulement à l'archidiocèse de Brazzaville, elle devra s'ouvrir à d'autres diocèses. Moi, je crois à la vertu des échanges entre pasteurs, entre prêtres, entre laïcs engagés de nos Eglises pour un enrichissement mutuel.

Cardinal F. Ambongo Besungu

**** Il y a quelques années on parlait abondamment du rapprochement de vos deux Eglises au niveau régional entre l'Association des Conférences épiscopales de la région de l'Afrique centrale (ACERAC) et l'Association des Conférences épiscopales de l'Afrique centrale (ACEAC). Où en sommes-nous aujourd'hui?***

** Nous en avons parlé. Le Congo-Kinshasa, c'est l'Eglise qui est plus proche de la région qu'on appelle ACERAC. Or nous faisons partie de l'autre Conférence régionale qu'on appelle ACEAC, qui comprend le Rwanda, le Burundi et la RD Congo. La finalité de ces grandes Conférences au niveau sous-régional, c'est de créer un espace d'échanges culturel et aussi pastoral. Nous, avec les deux autres pays, naturellement ça ne nous apporte pas plus parce que c'est assez limité comme expériences à échanger. Notre souhait serait d'élargir l'horizon pour qu'il y ait plus d'aération venant des uns et des autres. L'idéal serait de mettre ensemble l'ACERAC et l'ACEAC.

**** Depuis votre prise de possession du siège archiépiscopal de Kinshasa, vous vous êtes distingué par votre courage prophétique. Mais on vous trouve dur dans vos prises de position, vous fustigez souvent le pouvoir en place, qu'en est-il?***

** Je ne suis pas dur dans mes prises de position, je ne fustige personne, je fais mon travail conformément à la mission que j'ai reçue du Seigneur. Je suis constitué pasteur pour le peuple de Dieu qui est à Kinshasa. Or ce peuple comme des brebis, ce sont des brebis qui souffrent, ce sont des brebis malades, ce sont des brebis affamées qui ne mangent pas suffisamment. Que fait le pasteur devant une situation pareille? C'est s'impliquer et dénoncer tout ce qui constitue des tentatives pour maintenir ce peuple, ces brebis dans un état de sous-humanité. Un pasteur qui a la conscience de sa mission ne peut pas se taire dès lors que son peuple est réduit à la sous-humanité. Ceux qui portent peut-être le jugement que l'archevêque de Kinshasa est dur et sévère, c'est tout simplement ceux qui ne veulent pas regarder la réalité en face. Si vous regardez la réalité en face et que vous avez l'amour de vos frères et sœurs, cet amour qui vient de nos cœurs nous oblige à nous impliquer et à parler, à dénoncer mais aussi à chercher ce qui peut relever ce peuple.

**** On pense parfois que vous êtes un peu trop politique…***

** Que signifie être trop politique? J'aimerais bien que vous m'expliquiez ça un jour. Moi, en tant qu'archevêque de Kinshasa, et ainsi font tous les évêques du Congo, nous avons au moins 40% des infrastructures de santé au Congo. Mais je n'ai jamais entendu quelqu'un me dire: mais vous êtes trop sanitaire! Pourquoi vous ne me reprochez pas de m'occuper trop du domaine de la santé? Presque la moitié des écoles chez nous au Congo sont des écoles conventionnées catholiques et des écoles privées catholiques. Pourquoi vous ne me faites pas de reproches dans ce sens-là, que je m'occupe trop de l'éducation? Pourquoi seulement la politique?

Pourtant l'être humain est à la fois économique, politique, socioculturel et spirituel. Je suis institué pasteur pour cet être humain dans toutes ces dimensions. Vous voudriez peut-être que dans ma mission je dise à mon peuple: je m'occupe de toi mais sauf la dimension politique! Quel genre de mission d'évangélisation je ferais à ce moment-là? Je connais trop ce genre d'observations mais généralement ça vient des politiciens, et je sais pourquoi.

**** Eminence, l'Eglise en République démocratique du Congo s'est investie à fond lors de la dernière élection présidentielle dans l'observation de celle-ci. Est-ce que vous comptez perpétuer cette démarche à l'avenir, et comment?***

** D'abord nous ne cherchons pas de travail! Nous ne sommes pas un groupe de gens qui cherchent à se mêler de quoi que ce soit, mais nous sommes dans une attitude de disponibilité à rendre service à notre pays. Ce qui s'est passé en 2016, c'est le Président de la République qui s'est tourné vers nous, qui nous a appelés pour nous demander service et nous avons rendu service. Nous avons conduit le dialogue politique. Moi-même j'étais modérateur pendant les échanges et ça a conduit à l'Accord de la Saint-Sylvestre qui a rendu possibles les élections dans le contexte que nous connaissons. Mais au moins ça a permis une alternance au sommet de l'Etat.

**** La CENCO dispose aujourd'hui d'un Comité laïc catholique (CLC) très engagé. Quel visage souhaitez-vous donner à cette structure dans les jours qui viennent?***

** Au Congo les rôles sont très bien distribués, nous les pasteurs nous nous occupons de notre mission prophétique. Les laïcs reprennent ce même message et le traduisent en actions, aussi politiques. Dans ce sens le CLC pour nous est le fer de lance qui permet de concrétiser sur le terrain le message des évêques. Et je peux vous dire que le CLC est déjà en ordre de bataille pour l'avenir politique de notre pays. Ce qui se passe actuellement dans le pays, vous savez que le pays est bloqué. Les deux alliés au pouvoir n'arrivent plus à se faire confiance, ils se suspectent mutuellement, ils se regardent en chiens de faïence de telle sorte que l'action gouvernementale est bloquée. Et quand tout est bloqué au sommet de l'Etat, qui fait les frais, c'est la population parce que le service légitime à rendre à la population ne se fait plus. Le CLC fait des programmes qui seront suivis d'actions et tout dépendra de l'évolution, du résultat des consultations que le Président a convoquées.

**** Avez-vous déjà eu peur un jour?***

** Peur je ne dirais vraiment pas. Pour ma vie, je ne me suis jamais senti en insécurité, parce que je sais que dans ce que je fais, je ne fais du mal à personne, au contraire je suis du côté de mon peuple et mon peuple est avec moi. Quand le pasteur est avec ses brebis et les brebis avec le pasteur, moi je ne vois pas ce qui peut nous faire peur, le loup se tient à distance parce que ça devient dangereux pour lui.

**** Avez-vous un message particulier?***

** Je suis très heureux d'être ici. J'ai un peu de la peine d'être venu à Brazzaville sans pouvoir rencontrer le peuple de Dieu qui me tient tellement à cœur. C'était une invitation assez particulière dans le cadre de la célébration du 80ème anniversaire du *«Manifeste de Brazzaville»*. Je comprends, je crois que le peuple peut aussi comprendre les circonstances. Mais je reviendrai pour qu'ensemble nous puissions nous retrouver dans une célébration eucharistique pour rendre grâce au Seigneur, pour tout ce qu'il fait pour nous. Je sais que la situation n'est pas toujours facile, mais j'exhorte le peuple de Dieu qui est au Congo-Brazzaville à garder allumée la flamme de son espérance qui vient de sa foi. Tant que cette flamme restera allumée, nous avons cette certitude de foi que le Seigneur est de notre côté, et puisqu'Il est de notre côté, notre avenir s'améliorera.

Propos recueillis par
Aristide Ghislain NGOUMA

UNHCR
United Nations High Commissioner for Refugees
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

AVIS DE CONSULTATION

RELATIVE A LA DEMANDE DE PROPOSITION No HCR/BZV/UAL/RFP/001/2020am
POUR LA CONDUITE D'UNE ETUDE QUALITATIVE SUR LE DROIT A LA NATIONALITE ET L'APATRIDIE EN REPUBLIQUE DU CONGO 2020
Délai pour la réception des offres: 25 novembre 2020

La Représentation du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR) en République du Congo, recherche un Consultant/ Entreprise/ Cabinet ou Institut de Recherche pour la conduite d'une étude qualitative sur le droit à la nationalité et l'apatridie en République du Congo :

TITRE DU PROJET: Etude qualitative sur le droit à la nationalité et l'apatridie

TYPE DE CONTRAT: Contrat de consultant
LIEU DE CONSULTATION: République du Congo (Roc)
DUREE DE LA CONSULTATION: 03 MOIS
DATE LIMITE DE DEPOT: Mercredi, 25 novembre 2020

1. Résumé des termes de référence
L'apatridie reste un phénomène inquiétant, aux conséquences dévastatrices sur la vie des milliers de personnes qui vivent sans aucune nationalité.
Au niveau de la sous-région, les Pays membres de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL) ont signé une déclaration dite «Déclaration de Brazzaville» assortie d'un plan d'action régional, qui recommande aux États-membres de prendre les mesures nécessaires en vue d'éradiquer l'apatridie dans la région.
La République du Congo en tant que membre de la CIRGL et signataire de la Déclaration de Brazzaville mène, depuis quelque temps, des actions significatives reflétant ses différents engagements pris au niveau international, avec notamment la nomination des points focaux apatridie, l'élaboration d'un plan d'action national et l'adoption de textes relatifs à la gratuité des actes d'état civil et la promulgation des lois relatives à l'adhésion du Congo aux différentes conventions sur l'apatridie
Toutefois, il est à souligner que malgré quelques avancées significatives constatées, le Congo ne dispose pas véritablement de données qualitatives sur l'apatridie. En effet, il est à ce jour difficile de mesurer l'ampleur de la situation en République du Congo faute d'étude menée sur la question.
Ainsi, pour permettre au Gouvernement de la République du Congo d'honorer ses engagements (Action 6 de la Déclaration de Brazzaville- CIRGL, 7eme engagement pris par la République du Congo lors de l'Évènement de Haut niveau sur l'Apatridie) et de répondre de manière efficiente aux difficultés que rencontrent les apatrides/ personnes à risque d'apatridie, il est important qu'une étude nationale soit menée sur la question.
Il s'agira donc d'une étude qualitative, ayant pour objectif, de fournir des informations sur le cadre légal, pratiques administratives, profil des personnes à risque ainsi que les différents problèmes de protection auxquels ces personnes sont exposées, (mais aussi, de proposer les pistes de solutions).
De ce fait, le bureau de la Représentation du HCR en République du Congo lance donc une étude qualitative sur le droit à la nationalité et l'apatridie en République du Congo- voir tous les détails dans les documents à retirer dans les bureaux du HCR à Brazzaville, Betou et Gamboma.

2. Résumé des profils du Consultant (voir details dans les enveloppes à retirer aux bureaux du HCR)
Les consultants/ Enterprise/ Cabinet ou Institut de Recherche doivent avoir au moins de dix (10) dans le domaine – une expérience plus courte, avec un diplôme en lien avec l'analyse des filières ou une expérience dans le développement des filières sera aussi considérée (1 et 2); une expérience solide des questions de nationalité et droits humains (1 et 2) une forte connaissance d'analyse des données qualitatives (2); une expérience solide dans le profilage et enquêtes de terrain (2); une expérience dans le même domaine avec HCR sera particulièrement valorisée.

Toutes les parties intéressées nationales qui répondent aux exigences, sont encouragées à retirer les dossiers et à postuler.

Retrait des dossiers et dépôts des offres (tous les jours de 8h30 à 17h30, dès parution de l'annonce)
- À la guérite de la Représentation du HCR, sise au nº 18, de l'avenue Cardinal Emile BIAYENDA, quartier Cathédrale Sacré cœur, Centre-ville.
- À la guérite du Bureau de terrain du HCR à Betou, département de la Likouala, sis au quartier «çà Mètres»
- À la guérite du Bureau de terrain du HCR à Gamboma, département des Plateaux «Nkeni».

Brazzaville, le 28 octobre 2020

Supply Unit
Représentation du HCR au Congo

DurQuap

SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET N°011/DURQuaP/2020
REPUBLIQUE DU CONGO
PROJET DE DEVELOPPEMENT URBAIN ET DE RESTRUCTURATION DES QUARTIERS PRECAIRES (DURQuaP)

EN VUE DU RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL EN CHARGE DE L'ÉVALUATION FINALE DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT URBAIN ET RESTRUCTURATION DES QUARTIERS PRÉCAIRES (DURQUAP).

N° de Prêt: BIRD 8588-CG
N° de référence: CG-DURQuaP-125-SC-CI

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce prêt pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant «Evaluation finale du projet de Développement Urbain et Restructuration des Quartiers Précaires (DURQuaP)».

2. Les services de consultant («Services») consistent à produire un rapport d'achèvement du projet qui mettra en exergue l'ensemble des réalisations du projet, devra souligner les insuffisances de sa mise en œuvre, tout en présentant une évaluation finale de l'impact du DURQuaP sur les bénéficiaires et l'ensemble des parties prenantes. Le rapport devra également apporter les enseignements tirés de l'expérience du DURQuaP et qui seront nécessaires aux activités de préparation du projet relai (DURQuaP Phase II).

3. La Cellule d'Exécution des Projets en Partenariat Multilatéral invite les consultants («Consultants Individuels») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services. Les critères pour la sélection sont: (i) avoir un profil d'économiste, d'ingénieur, de socio-économiste ou de toute discipline équivalente (au moins Bac+5); (ii) avoir dix (10) ans d'expérience au moins à l'international en matière de formulation et d'évaluation de programmes et projet de développement et avoir une connaissance des chaines de valeur et des fonds à coûts partagés; (iii) avoir déjà élaboré au moins deux (2) rapports d'achèvement de projets ou procéder à la revue qualité des rapports d'achèvement dûment approuvés par les bailleurs de fonds (BAD, Banque mondiale, Union européenne…); (iv) avoir des connaissances en Gestion financière, en passation des marchés et/ou dans la mise en œuvre des Projets de Développement; (v) avoir une bonne connaissance des outils de la gestion axée sur les résultats relatifs aux projets de développement et enfin (vi) avoir des compétences dans le domaine de gestion et de l'évaluation de projets financés par les institutions internationales.

4. Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 1.9 des «Directives: Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID» édition de janvier 2011, révisé en juillet 2014, («Directives de Consultants»), relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

5. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et les Termes de Référence complets, à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes: du lundi au vendredi de 09 h à 14 h.

6. Les manifestations d'intérêt écrites doivent être déposées à l'adresse ci-dessous en personne, par courrier, par facsimile ou par courrier électronique au plus tard le 17 novembre 2020 à 10 h 00 (heures locales) avec mention «Avis de recrutement d'un consultant individuel en charge de l'évaluation finale du projet de Développement Urbain et Restructuration des Quartiers Précaires (DURQuaP)»

Secrétariat DURQuaP
A l'attention du Coordonnateur
Cellule d'Exécution des Projets en Partenariat Multilatéral, 5ème étage Immeuble Cheick TAMBADOU (à côté de l'Hôtel King Maya); Croisement Route de la Base militaire avec le Boulevard Denis SASSOU N'GUESSO; BP: 14 729 – Brazzaville – République du Congo.
Tél: 22 613 90 36 / (+ 242) 05 574 10 99;
Email: cepdurquapdggt@gmail.com

Le Coordonnateur,

BATOUNGUIDIO

POINT DE VUE

Le port obligatoire et correct du masque, une mesure en danger au Congo

En attendant la découverte puis la mise sur le marché d'un vaccin efficace contre la COVID-19, le port obligatoire et correct du masque d'une part, et le lavage régulier des mains à l'eau avec du savon ou avec un gel hydroalcoolique d'autre part, sont les deux mesures barrières qui permettent d'endiguer voire d'enrayer l'infection au virus COVID-19.

Par le Pr. Roger Armand MAKANY

Lorsque la pandémie du Coronavirus COVID-19 a éclaté en Chine en décembre 2019 et s'est répandue ensuite dans les autres continents, l'Afrique était comme un spectateur regardant ce qui se passait loin d'elle. Le Congo n'a connu son premier cas de COVID-19 déclaré que le 14 mars 2020. Et nous étions tous surpris!

Depuis la deuxième quinzaine du mois d'octobre 2020, la deuxième vague de COVID-19 a fait surface dans de nombreux pays d'Europe et d'autres continents. Une fois de plus, l'Afrique se comporte comme un spectateur qui regarde de loin ce qui se passe.

«Le port obligatoire du masque pour toute personne dans les espaces publics fermés ou ouverts», au Congo, est une mesure annoncée par le président de la République lors de son message à la nation le 30 avril 2020.

Le caractère de cette mesure étant obligatoire, des sanctions ont été envisagées vis-à-vis des contrevenants. C'est d'ailleurs cette démarche qui a été adoptée dans tous les pays où cette mésure a été prise.

Au Congo, l'arrêté n° 5610 du 18 mai 2020 fixe les sanctions pour tout contrevenant au *«port obligatoire et correct du masque»*. En son article 1 l'arrêté dispose: *«le masque doit couvrir intégralement le nez et la bouche».* Et l'article 7 fixe l'amende à 5.000 F.CFA si le contrevenant est à pied et à 20.000 F.CFA s'il est dans un véhicule. L'amende est payée contre une quittance du trésor public.

Notre réflexion s'articule autour de quatre observations:

- Suite à la bavure de la Force publique à Nkayi dans le département de la Bouenza liée au décès de la jeune femme de 23 ans, Merveille Bazonzela, les populations ont décidé de ne plus porter le masque pendant plusieurs jours;
- Dans les marchés domaniaux ouverts désormais 5 jours sur 7, le port obligatoire et correct du masque n'est pas respecté comme le montrent régulièrement les reportages de nos chaînes de télévision nationales;
- En dépit de l'heureuse décision prise par le Conseil municipal de la mairie de Brazzaville de multiplier les autobus en circulation afin de faciliter la mobilité des élèves et étudiants

Pr. Roger Armand Makany

suite à la reprise des cours le 21 septembre 2020 dans les établissements d'enseignement supérieur et le 12 octobre 2020 pour le secondaire et le primaire, on observe que le port obligatoire et correct du masque n'est pas respecté: ni à l'intérieur des autobus, ni lorsque les élèves, les étudiants et les populations tierces sont à pied dans les artères et ruelles de Brazzaville;

- Certains agents de la police routière ne portent pas toujours de manière correcte le masque lorsqu'ils régulent la circulation.

Ces faits têtus montrent que la mesure du port obligatoire et correct du masque est une mesure en survie, ou encore en danger de disparition alors qu'elle doit nous protéger contre le danger du virus COVID-19.

En cette période de COVID-19 où la commission Economie et finances du Sénat effectue des descentes dans des administrations, il serait certainement opportun qu'elle fasse le point sur le montant des amendes collectées contre quittance du trésor public. Cela aurait un triple avantage: apprécier la qualité du contrôle du port obligatoire et correct du masque à travers le niveau des recettes réalisées; une valeur pédagogique vis-à-vis des contrevenants qui seraient tenter de croire que les amendes n'existent pas; souligner que ces amendes sont susceptibles de contribuer de manière significative au budget de l'Etat qui manque cruellement de ressources.

L'article 8 de l'arrêté stipule: *«les préfets de département, les maires de commune, les sous-préfets, les administrateurs-maires et les agents de la Force publique en service sont tenus de veiller à la stricte application des dispositions du présent arrêté, qui sera enregistré et publié au journal officiel de la République du Congo».*

Cependant, le constat journalier indique que les populations ne changent pas de comportement. Elles portent désormais le masque avec négligence et désinvolture sans être inquiétées. Ce qui favorise la circulation du virus COVID-19 dans notre pays et nous expose aussi à cette deuxième vague que nous regardons de loin mais qui finira par nous surprendre.

EDUCATION

La directrice générale de l'UNESCO salue la réouverture des classes

L'UNESCO, en partenariat avec le Royaume Uni, la Norvège et le Ghana, a organisé par visioconférence le 21 octobre dernier la réunion mondiale sur l'éducation, édition 2020. Placée sous son égide, la directrice de l'UNESCO, le Dr Audrey Azouley, a apprécié les efforts du Gouvernement congolais qui, malgré la crise de la COVID-19, a rouvert les classes.

Cette rencontre de haut niveau a regroupé une trentaine de chefs d'Etat, des responsables d'organismes internationaux. Elle a été précédée de la réunion dite segment technique des experts de l'éducation le 20 octobre. Le Congo y a été représenté par le ministre de l'Enseignement primaire Anatole Collinet Makosso.

Les ministres de l'éducation ont partagé leur expérience sur l'importance de la connectivité dans l'apprentissage en cette période de crise sanitaire. Ils ont aussi évoqué la question du financement de l'éducation et ont accordé une attention particulière à l'éducation de la jeune fille. La question du rôle capital de l'enseignant dans l'atteinte de l'Objectif de développement durable (ODD) n°4 a fait partie des échanges.

Au terme de la réunion des Chefs d'Etat, le ministre de l'Enseignement primaire et secondaire, qui a suivi les travaux en observateur, a dit: *«Ce que nous pouvons retenir de cette grand-messe c'est l'engagement pris par les chefs d'Etat de repenser et de renouveler l'éducation si nous voulons atteindre l'ODD 4 qui garantit l'accès de tous à une éducation de qualité sur un pied d'égalité et promeut les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie. Il faut que les Etats multiplient leurs investissements, intensifient leurs actions en faveur de l'éducation, laquelle a été retenue comme pilier de la relance économique au niveau aussi bien national qu'international à la suite de toute cette catastrophe générationnelle qui guette l'humanité, selon le secrétaire général des Nations Unies. Nous sommes en train de courir une catastrophe générationnelle, d'où l'intérêt de nous investir pour sauver l'éducation des effets de la pandémie de la COVID-19.»* Il a en outre

Anatole Collinet Makosso

Audrey Azouley

A Révolution, les élèves pendant la levée de couleurs ...

soutenu que l'engagement des Chefs d'Etat reprend un certain nombre d'autres engagements comme *«reconnaître le travail de l'enseignant, acteur de première ligne pour la relance du système économique mondial. L'autre engagement est repenser l'éducation autrement, c'est-à-dire capitaliser toutes les approches pédagogiques novatrices qui ont été utilisées pendant la période de la COVID-19 pour qu'elles servent désormais pour l'éducation du futur.»*

A cette tribune, Mme Audrey Azouley a fait référence aux approches alternatives qui concilient l'enseignement en présentiel et l'enseignement à distance. Collinet Makosso a rappelé par ailleurs les différents mécanismes qui ont permis d'éviter le décrochage scolaire en cette période de crise sanitaire. *«Le Congo avait su prendre le taureau par les cornes. Le système de continuité pédagogique mis en place (cours polycopiés, enseignants davantage responsabilisés pour mieux suivre les élèves, etc.) a permis d'éviter le décrochage scolaire. Nous ne disons pas que nous avons réussi à 100%, mais nous allons l'évaluer au cours de cette année scolaire. Le Congo s'est fait volontariste en la matière et tous les appels qui sont en train d'être lancés par la communauté internationale sont en adhérence avec les actions menées par les autorités congolaises depuis le déclenchement de la crise sanitaire».*

E.M-O

UNIVERSITES

Vers une plateforme de concertation Universités-écoles-entreprises

Sous la houlette de M. Bruno Jean Richard Itoua, ministre de l'Enseignement supérieur et de Mme Aïssatou Sy-Wonyu, directrice régionale de l'AUF Afrique centrale et Grands Lacs, l'Agence universitaire de la francophonie (AUF), par le biais de son siège à Brazzaville, a organisé du mardi 27 au jeudi 29 octobre 2020, en partenariat avec l'Union patronale interprofessionnelle du Congo (UNICONGO), une entrevue universités-écoles-entreprises en vue de répondre aux défis de l'employabilité et de l'insertion socioprofessionnelle des étudiants en fin de cycle (Licence, Master 2, etc.). Les échanges ont eu lieu en présentiel au siège de l'UNICONGO, et par visioconférence entre le ministère de l'Enseignement supérieur, le siège régional de l'AUF à Yaoundé, le siège de l'UNICONGO à Pointe Noire, et certains experts et chefs d'entreprises au Cameroun et au Congo.

Pendant les travaux

L'initiative est née du constat selon lequel les étudiants éprouvent des difficultés à obtenir un stage, surtout une embauche en entreprise; les entreprises sous-estiment les étudiants formés dans les universités congolaises; les relations entre les entreprises et universités sont très faibles ou presqu'inexistantes. D'où l'idée d'un cadre de concertation pour corriger ce déficit.

En facilitant cette rencontre, la directrice régionale de l'AUF Afrique centrale et grands lacs estime que celle-ci a permis de voir jusqu' où la question de l'emploi des jeunes demeure une priorité pour l'AUF, rappelant que l'AUF est dans son rôle d'intermédiation entre différents acteurs du projet. Pour elle, ces rendez-vous s'inscrivent dans la stratégie quadriennale 2017-2021 de l'AUF. Une stratégie qui appelle plusieurs défis: la qualité, l'employabilité et le devenir professionnel des diplômés, la détermination du rôle des établissements dans le développement global et durable des pays dans lesquels l'AUF est implantée.

Le ministre de l'Enseignement supérieur a soutenu, pour sa part, que la coopération université-entreprises, doit s'inscrire dans une volonté de permettre à l'entreprise et aux différents partenaires de mieux se comprendre, de mieux choisir les uns et les autres des formations, des enseignements et des travaux de recherche, pour mieux cerner la problématique de l'adéquation formation/emploi.

A l'issue des travaux, les participants ont convenu d'un document de base qui servira de cadre à la concertation, universités/écoles et entreprises. Il circonscrit le constat général fait par les étudiants, la mission de la plateforme, ses acteurs, ses cibles, sa structuration, sa gouvernance, ses partenaires et son programme d'activité. Ce document permettra aux différentes parties d'œuvrer consensuellement au bien-être des étudiants, en l'occurrence d'ajuster en amont les formations, en fonction des desiderata des entreprises.

Marcellin MOUZITA M.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le concours d'agrégation du CAMES en médecine se tient à Brazzaville

Le comité consultatif interafricain du Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (CAMES) se déroule du 2 au 11 novembre 2020 à Brazzaville. Pour le compte de la 20e édition du concours d'agrégation en médecine humaine, odontostomatologie, pharmacie, médecine vétérinaire et de production animale. Prélude à cet événement, le ministre de l'Enseignement supérieur, Bruno Jean Richard Itoua s'est entretenu vendredi 30 octobre, à Brazzaville avec Bertrand Mbatchi, secrétaire général du CAMES, pour s'imprégner de l'organisation de ce concours.

En tout, près de 300 candidats ressortissants de 19 pays membres du CAMES, dont 19 Congolais prennent part à ce concours. Ils sont en face d'au moins 165 membres de jury qui doivent examiner les publications (articles, livres, participation à des séminaires, etc.) de chaque candidat... Tout candidat devra concevoir une leçon, un cours qu'il exposera devant un jury; simulé l'épreuve du malade devant le jury (le candidat procède à l'examen d'un malade, etc).

Tout en remerciant les autorités congolaises pour leur implication au bon déroulement du concours, le secrétaire général du CAMES a estimé que tout est fin près. Le ministre a été édifié sur les différentes phases: La logistique étant prête, *«chacun doit jouer sa partition»*.

M. M. M.

Maître Léole Marcelle KOMBO
Notaire à Pointe-Noire
73, Avenue Barthélémy Boganda, en diagonale de la Clinique Les Oliviers
1er étage d'un immeuble R+2, Centre-ville, B.P.: 1718 Pointe-Noire, République du Congo

ANNONCE LEGALE DE CONSTITUTION DE LA SOCIETE DARJOMAT GROUP

Suivant acte reçu par Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire, en date du 02 Octobre 2020, enregistré à Pointe-Noire, aux domaines et timbres le 05 Octobre 2020, sous le folio 194/5 N°589, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée en République du Congo, dont les caractéristiques sont les suivantes:

Dénomination: DARJOMAT GROUP SARL;
Forme: Société à Responsabilité Limitée;
Capital: Un million (1 000 000) de francs CFA, divisé en cent (100) parts de dix mille (10 000);
Siège social: Avenue de la Base, Rond-point Ilama, Pointe-Noire, République du Congo;
Objet: La société a pour objet, en République du Congo:
Construction; Vidéo surveillance; Système d'alarme; Anti-intrusion; Anti-incendie; Contrôle à distance; Clôture électrique; Panneau solaire; Réseau informatique, Maintenance; Menuiserie alu et bois; Fabrication baies vitrées et autres; Télécommunication; Radio Motorola; Téléphonie et Conception site web; Internet; Architecture; Pré projet; Suivi et Exécution; Infographie et Expertise QHSE; Fabrication et pause dallette; Conception des plans architecturale; Forage; Assainissement; Contrôle technique et suivi; Expertise d'un bâtiment; Construction bâtiments et génie civil; Planification d'exécution d'un projet (MS projet); Adduction d'eau potable en milieu rural et urbain; Gestion immobilière; Mise à disposition du personnel off et on shore; Vente fourniture bureautique et informatique, Quincaillerie; Vente de matériels solaires.

Durée: Quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de son immatriculation au RCCM;
Gérant: Monsieur NGOUMA KITEBA Habib Gildas;
RCCM: CG-PNR-01-2020-B12-00167 du 28 Octobre 2020.

Pour insertion légale,

Maître Léole Marcelle KOMBO

CHANGEMENT DE NOM

Je suis madame née AKOLI Yvanse Anna Prichla Svietlana.
J'aimerais changer mon nom, pour m'appeler, dorénavant:
DEKAMBI MAVOUNGOU AKOLI Yvanse Anna Prichla Svietlana.
Toute personne opposée à ce changement d'identité est tenue de manifester son opposition.

Etude Maître Dieudonné TSANGOU
C.N.H.J
Tél. 06 633 15 73 - 05 533 93 40
E-mail : bissengotsi@yahoo.fr / tsangoudieudonne64@gmail.com
Pointe-Noire (République du Congo)

PLACARD DE VENTE D'IMMEUBLE AUX ENCHERES PUBUQUES

Je, Maître Dieudonné TSANGOU, Huissier de Justice, Commissaire-priseur près la Cour D'Appel de Pointe-Noire, Office sis 29, avenue Sergent Malamine, centre-ville, enceinte Alfred Hôtel 1er étage, entre l'Ecole française Charlemagne et l'Ecole privée Les Dauphins, Pointe-Noire;

A la requête de Monsieur MANKOU Athanase, de nationalité congolaise, ayant pour Conseil Maître Audrey Séverin BIKINDOU, Avocat à la Cour, cabinet sis 33, rue de la N'djeba, vers le rond-point du camp, vers le rond-point 31 juillet, ruelle faisant face au portail principal du Camp 31 juillet, en diagonale de l'Ecole Connie's Academy, Pointe-Noire, République du Congo Informe la population de la ville de Pointe-Noire, qu'il sera procédé, par devant ta barre du Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire, le SAMEDI 07 NOVEMBRE 2020 à 09 H 00, à l'adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, de la propriété immobilière non bâtie cadastrée:

Parcelle de terrain n°02, Bloc n° 242 ter, Section 85, Superficie 360 m2, objet du titre foncier n°12703, sise au quartier Tchimbamba (Vachero);

Bien saisi sur Monsieur LELO MAVITOU Cruise Rodfore Anicet, de nationalité congolaise, débiteur du requérant, en résidence en République de France et séjournant régulièrement à Pointe-Noire et à Brazzaville, en République du Congo;

Les charges, clauses et conditions sont insérées au cahier des charges déposé au greffe du Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire;

Les enchères seront reçues sur la mise à prix de Vingt-cinq millions (25 000 000) francs CFA, augmenté de 12% à titre de frais légaux d'adjudication;

Les enchères seront portées de vive voix et que seule la dernière sera considérée;

Nul ne sera admis à porter des enchères que s'il a déposé, entre les mains de Monsieur le Greffier en Chef et Chef de Greffe, du Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire, trois (03) jours au moins avant la date de l'adjudication, une consignation de Cinq Cent Mille (500.000) Francs CFA qui sera remboursée, si le déposant n'est pas déclarée adjudicataire;

Pour plus d'informations, veuillez-vous rapprocher, tous les jours ouvrables, de:

1-Maître Audrey Séverin BIKINDOU;

2-Monsieur le Greffier en Chef, Chef de Greffe du Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire, domicilié en son cabinet sis au Palais de Justice dite ville;

3-Maître Dieudonné TSANGOU,

Fait à Pointe-Noire, le 16 octobre 2020.

MINISTERE DU PLAN, DE LA STATISTIQUE, DE L'INTEGRATION REGIONALE, DES TRANSPORTS, DE L'AVIATION CIVILE ET DE LA MARINE MARCHANDE (MPSIR)

PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES ET LA COMPETITIVITE (P161590-PADEC)

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° 005/MPSIR/2020/UGP PADEC

POUR LE RECRUTEMENT DU CABINET DE CONSULTANTS CHARGE D'ASSISTER LE MINISTERE DES ZONES ECONOMIQUES SPECIALES DANS L'OPERATIONNALISATION DE L'AGENCE DE PLANIFICATION, DE PROMOTION ET DE DEVELOPPEMENT DES ZONES ECONOMIQUES SPECIALES (APPD-ZES).

1- La République du Congo a obtenu de la Banque mondiale un crédit pour financer les activités du Projet d'Appui au Développement des Entreprises et la Compétitivité (PADEC) qui vise entre autres objectifs, la mise en œuvre de l'axe diversification de l'économie envisagé dans le Plan National de Développement (PND).

A cet effet, l'Unité de Gestion du PADEC a l'intention d'utiliser une partie du financement pour effectuer des paiements au titre du contrat suivant: **Consultant chargé d'assister le Ministère des Zones Economiques Spéciales dans l'opérationnalisation de l'Agence de Planification, de Promotion et de Développement des Zones Economiques Spéciales (APPD-ZES).**

2- L'objectif principal de la mission est d'appuyer le Ministère des Zones Economiques Spéciales dans l'opérationnalisation de l'Agence de Planification, de Promotion et de Développement des Zones Economiques Spéciales (APPD-ZES).

Plus spécifiquement, il s'agira entre autres:

- D'appuyer l'APPD-ZES dans l'élaboration d'un document de stratégie de développement des ZES;
- D'assister l'APPD-ZES dans l'identification des besoins en vue d'élaborer des études pour la mise en œuvre des ZES;
- D'appuyer l'APPD-ZES dans l'élaboration d'un plan de communication commerciale;
- De Renforcer la capacité de l'APPD-ZES dans la négociation des contrats (Contrat de performance entre l'APPD-ZES et l'Etat, calendriers de négociation, conditions générales de vente (CGV) des espaces, renforcement des capacités sur les bonnes pratiques dans les contrats commerciaux, les stratégies de négociation, les droits de vente et d'achat, conseil pour analyse des intérêts des parties, évaluation des risques, montage de cahiers de charge, etc….

3- L'Unité de Gestion du Projet, invite les cabinets éligibles, à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les cabinets peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives. Ils doivent fournir les informations ci-après: (i) qualification pour exécuter les services sollicités (références et descriptions concernant l'exécution de missions similaires, brochures…); (ii) les capacités techniques du cabinet, les domaines d'intervention ainsi que les années d'expérience du cabinet, les références des clients bénéficiaires des prestations décrites.

4- Les critères pour l'évaluation des Manifestations d'Intérêt sont les suivants: (i) les qualifications générales et expérience du cabinet, (ii) l'expérience du cabinet dans la réalisation de missions similaires.

5- Le cabinet sera sélectionné selon la méthode de Sélection Fondée sur la Qualification des Consultants (SQC) tels que défini dans le Règlement de Passation de Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets (FPI) de la Banque Mondiale, Edition de juillet 2016.

6- Les cabinets intéressés peuvent obtenir les termes de référence ou des informations supplémentaires aux adresses indiquées ci-dessous de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 16h00 (heure locale).

7- Les manifestations d'intérêts portant la mention «Recrutement d'un cabinet de Consultants chargé d'assister le Ministère des Zones Economiques Spéciales dans l'opérationnalisation de l'Agence de Planification, de Promotion et de Développement des Zones Economiques Spéciales doivent être envoyées au plus tard le 13 Novembre 2020 aux adresses ci-dessous:

Contact

Monsieur le Coordonnateur du Projet PADEC
12, Rue Duplex /Quartier Blanche Gomez
Tél. (242) 22 613 18 38 /06 931 00 10/
06 670 74 79
E-mail: padec2019@gmail.com
Centre-ville/Brazzaville-CONGO

Fait à Brazzaville, le 27 octobre 2020

Le Coordonnateur du PADEC,

Benoît NGAYOU

BASSIN DU CONGO

Michel Innocent Péya en avocat auprès des parlementaires français

Ecrivain-chercheur congolais, Michel Innocent Péya a pris part, en octobre dernier à Massy (commune située dans le département français de l'Essonne, en région Île de France), au Forum biodiversité et économie organisé tous les deux ans par l'Office français de la biodiversité à destination des entreprises de toutes tailles, tous secteurs confondus. Une rencontre qui se veut être un lieu de rassemblement et de mobilisation des acteurs économiques déjà engagés ou qui souhaitent s'engager en faveur de la biodiversité. En marge de ce forum, l'auteur congolais a été reçu au Palais de Luxembourg (siège du Sénat) par le sénateur Cyril Pellevat, membre de la Commission Environnement et développement durable, et au Palais Bourbon (siège de l'Assemblée), par le député Benoît Potterie. Au cours de ces rencontres, il a fait état des difficultés auxquelles le Bassin du Congo est confronté et plaidé pour sa préservation.

Michel Innocent Péya et Cyril Pellevat

Michel Innocent Péya a fait savoir à Cyril Pellevat que le mépris de la communauté internationale vis-à-vis de ce deuxième poumon écologique mondial était déplorable. *«Le problème du Bassin du Congo ressemble à quelqu'un qui a un arbre dont les branches se trouvent dans la parcelle voisine. Et lorsqu'il fait chaud, les voisins bénéficient de l'ombre que cet arbre apporte, alors que le propriétaire qui ne bénéficie de rien doit assurer son entretien»*, a-t-il argué.

«Cette rencontre est un premier contact, une toute première étape qui consiste à regarder dans la même direction et aller plus loin, afin de pouvoir se déplacer et apporter certains projets pour intervenir à vos côtés», a répondu le sénateur français. Qui s'est, par ailleurs, réjoui de la célébration des 140 ans de la fondation de Brazzaville et des 80 ans de l'Appel du général De Gaulle.

«Les explications du Docteur Michel Innocent Péya lui ont ouvert les yeux et l'esprit», a, pour sa part, affirmé Benoît Potterie. Et d'ajouter: *«Très souvent, on parle plus de l'Amazonie que du Bassin du Congo, poumon de la planète, qui est beau et riche. C'est donc un devoir de le protéger».*

Le député français a, par ailleurs, reconnu que Michel Innocent Péya mène un combat de portée internationale qui mériterait une attention toute particulière des Etats africains. *«La forêt doit concourir au développement en jouant son rôle d'équilibre général de l'écosystème et de régulation climatique (…) C'est donc important de la préserver pour l'avenir de l'humanité. Il faut surtout qu'on soit vigilant. Préservons la faune et la flore afin que les gens puissent vivre dans le Bassin du Congo en ayant l'objectif de le maintenir pour les générations futures. Les représentants des pays occidentaux que nous sommes seront aptes à vous accompagner dans la préservation de cet espace naturel»*, a-t-il conclu.

«Les difficultés du Bassin du Congo sont similaires à celles de l'Amazonie. Mais malheureusement dans les grandes conférences, les grands forums auxquels nous participons, on parle de moins en moins du Bassin du Congo. C'est pourquoi nous sommes tenus de faire ce travail de sensibilisation pour relayer les efforts que consentissent nos dirigeants d'Afrique, notamment le Président de la République Denis Sassou-Nguesso, qui, aujourd'hui, s'illustre comme le grand défenseur du Bassin du Congo, qui, depuis des années, consacre son temps au profit de la planète, pour aussi permettre aux dirigeants, aux ONG et associations d'accompagner ses initiatives», a relevé l'écrivain-chercheur.

L'occasion faisant le larron, il a dédicacé ses ouvrages aux parlementaires français.

Armand Firmin AWENE

CINEMA

«Hantés», nouvelle série dans les bouquets Canal+ original

Depuis la survenue de la COVID-19, pour laquelle le premier cas au Congo a été enregistré le 14 mars dernier, la société de télédistribution Canal+ Congo a changé le mode de communication avec ses différents partenaires, dont la presse. Ainsi, une énième conférence de presse en ligne a été tenue vendredi 30 octobre 2020, sous la modération de Léger Ossombi Dira, responsable de communication chez Canal+ Congo. C'était autour d'une nouveauté: la série *«Hantés»* dans les bouquets Canal+ original.

Laurent Sicouri

Laurent Sicouri, de Canal+ international, a expliqué que *«Hantés»*, produit en Afrique du Sud par Gareth Crocker, est une découverte intéressante entre un genre complètement nouveau, un mélange du fantastique, du paranormal, du thriller et du comique. Une alchimie trouvée pour transporter les téléspectateurs dans un univers irrationnel.

Les principaux personnages de la série Hantés

Le producteur a su transmettre quelque chose en racontant des histoires, des enquêtes, en s'inspirant de son dernier roman pour essayer d'élucider le grand mystère du décès de sa sœur.

Cette 7e série événement du label Canal+ original, dont la diffusion a démarré le 2 novembre 2020, est la première qui allie paranormal et thriller fantastique. Elle est un vrai défi d'écriture, de réalisation et de production brillamment relevé par l'auteur et réalisateur sud-africain. A travers les 8 épisodes de la série pour une durée de 45 minutes chacun, elle a su créer un univers fascinant et mystérieux où les trois personnages principaux, Will Kelly et Joe, côtoient fantômes, esprits et monstres, pour résoudre des intrigues dites *«paranormales»*. Donc, la série *«Hantés»* retrace la quête de Will à élucider la tragique disparition de sa sœur.

Les participants à la visioconfénce

Après 8 mois de tournage et 9 mois de post-production, le conférencier estime que le résultat est sans appel. *«Hantés est une série qui va marquer les esprits et promet de tenir en haleine les téléspectateurs, du début jusqu'à la fin»*, a commenté Léger Ossombi.

A signaler que les deux premiers épisodes de cette nouvelle série sont offerts gratuitement à tous ceux qui disposent d'un décodeur Canal+.

Marcellin MOUZITA M.

LU POUR VOUS

«De la dette publique chez les classiques. Archaïsme ou actualité!»

Face à la crise politico-économique qui tenaille la société congolaise, deux experts locaux, Jean-Anaclet Mampassi et Jean-Ignace Tendelet, proposent une analyse et d'éventuelles issues, en revisitant la pensée économique classique.

Cet essai d'économie exprime une grande méfiance sur l'endettement public comme moyen de sortie de crise. Le constat part de l'importante aide de financement octroyée aux pays en développement par les organismes financiers multilatéraux et banques internationales, de même par les pays développés, depuis les années 1960.

Cette assistance étrangère qui devait servir à l'investissement en vue de la croissance économique n'a donné lieu qu'à un fort endettement plus élevé qu'avant, particulièrement pour les pays du Golfe de Guinée. Au point que le remboursement de la dette devenait presque une tâche impossible.

La couverture du livre

Pour pallier la situation, des plans visant à atténuer ou à annuler cette écrasante dette ont été mis en route dès 1985 jusqu'à l'élaboration de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (IPPTE) en 1999. En contrepartie, les objectifs ayant concouru à cet excessif endettement ont été loin d'être atteints.

Devant cette impasse, les deux économistes s'inquiètent: *«Lorsque le stock de la dette nationale s'est accru, au point de paralyser la croissance (debt overhang) et les efforts de lutte contre la pauvreté et au regard de l'expérience douloureuse et fortement dommageable des années 1980-90, peut-on encourager la pratique systématique de l'emprunt public? Ne faut-il pas, au contraire, recommander aux Etats d'accommoder leur train de vie à hauteur de leur revenu?»*

En se référant à l'histoire de l'économie européenne, les plus grandes causes d'endettement public ont été principalement le financement des guerres. La guerre est réputée être financièrement ruineuse. C'est pourquoi, en termes économiques, il y a plus à gagner à investir pour éviter ou prévenir les conflits armés que de les provoquer ou de les entretenir, car les guerres coûtent non seulement chères, mais elles sont aussi préjudiciables pour le développement des Etats, en l'occurrence les secteurs primordiaux comme l'éducation et la santé prennent un grand coup. Juste par digression, André Milongo et Rigobert Andely, deux grandes figures congolaises en matière de bonne gestion des affaires publiques sous l'ère démocratique, nous ont laissé un exemple assez éloquent à ce sujet. Leur témoignage pacifiste et patriotique demeure encore frais dans nos mémoires!

«Pour les auteurs classiques, l'Etat tel qu'il existe est un appareil inefficace du point de vue de la création des richesses. Il est le plus souvent associé aux guerres inutiles et désastreuses, aux projets gigantesques, au luxe dévorant des ministères, aux prodigalités ruineuses et aux dépenses militaires improductives. Lorsque le souverain (…) recourt allègrement à l'emprunt, une funeste invention qui accable les générations futures et déclare la postérité débitrice à perpétuité», nous avertissent les deux experts (Mampassi et Tendelet).

A contrario, l'habileté économique exige que les finances publiques soient utilisées avec discernement pour les réalisations productives d'intérêt public comme l'électrification du pays et l'amélioration du réseau ferroviaire et routier, tout en garantissant l'efficacité de l'administration et un climat ou une politique favorable pour l'essor du secteur privé et agricole.

Jean-Anaclet Mampassi est docteur ès sciences économiques de l'université de Bordeaux et ancien économiste au bureau du Fonds monétaire international.

Jean-Ignace Tendelet est aussi docteur ès sciences économiques de l'université de Paris, ancien directeur général du Développement durable.

Les deux enseignent à la Faculté des sciences économiques de l'Université Marien Ngouabi.

Aubin BANZOUZI

FESTIVAL PANAFRICAIN DU CINEMA ET DE LA TELEVISION DE OUAGADOUGOU (FESPACO)

Alex Moussa Sawadogo, nouveau délégué général

Le Festival panafricain du cinéma et de la télévision de Ouagadougou (FESPACO) a un nouveau délégué général. Il s'agit d'Alex Moussa Sawadogo. Il a été nommé le mercredi 14 octobre dernier, au cours du conseil des ministres du gouvernement du Burkina Faso. Et remplace Ardiouma Soma, admis à la retraite, et Timibé Gervais Hien, qui assurait l'intérim depuis le 27 juillet dernier.

Né en 1974 à Grand-Bassam, en Côte d'Ivoire, marié et père de deux enfants, Alex Moussa Sawadogo est titulaire d'un Master of Art en Management culturel et média, obtenu à l'université du Théâtre et de la Musique d'Hambourg, en Allemagne, et d'une maîtrise en Histoire de l'Art et Archéologie, Université Joseph Ki-Zerbo.

FORMATION

L'académie Oviebo football commence son aventure

Un centre de formation pour jeunes footballeurs va ouvrir ses portes dans quelques jours. C'est l'initiative du président de l'AS Vegas de Poto-Poto (club d'élite Ligue 2), Doless Oviébo, qui a confié la direction de l'encadrement technique du centre portant son nom (Oviebo Football Académie) à un formateur français, Gilbert Ségura, pour donner un coup d'accélérateur à son projet.

Agé de 65 ans, Gilbert Ségura (titulaire d'un Brevet d'entraîneur de football UEFA et responsable d'école de foot), a débarqué à Brazzaville dimanche 1er novembre et paraphé un contrat de 3 ans lundi 2 novembre, tout comme les deux autres membres congolais de l'encadrement du centre de formation naissant, Saturnin Ngoka et l'ancien international Venance Ossoumomo.

Gilbert Ségura et Doless Oviebo après la signature du contrat du formateur français

Partenariat gagnant-gagnant

Doless Ovieb o s'est appuyé sur un club partenaire, FC Bourges (club de National 2 de France), aidé par un formateur congolais résidant en France, Rudy Muntaro (ancien gardien de but des Diables-Noirs et ancien entraîneur du CARA), pour dénicher Gilbert Ségura. *«Il est arrivé pour apporter son savoir-faire et permettre aux joueurs congolais de notre académie de passer les différents paliers»*, déclare-t-il. *«Ce partenariat est gagnant-gagnant pour les deux parties»*, indique le président de l'AS Vegas.

C'est un projet qui *«ise la formation des jeunes joueurs, de manière à favoriser l'éclosion d'une pépinière performante.»* L'idée a germé il y a trois ans et répond à un besoin réel. *«Le pays recèle d'un potentiel énorme de talents, mais peu ou presque pas de Congolais formés au pays émergent dans les grands championnats européens contrairement aux Sénégalais, Ghanéens, Ivoiriens, etc. Je souhaite changer le regard sur le foot congolais et je souhaite que le foot africain compte sur le Congo quand nous commencerons à placer nos joueurs dans les clubs européens les plus huppés. C'est un de nos objectif»*, souligne Doless Oviedo. *«Nous, dirigeants, avons l'obligation de donner un sens à la vie de nos jeunes. De leur donner de l'espoir. Et c'est ce que nous avons fait et sommes en train de faire. Nous n'allons pas calculer l'argent qui sera englouti dans la formation de nos enfants. Nous devons le faire par amour de nos jeunes et de notre pays»*, ajoute-t-il. Toutefois, il espère un retour sur investissement en misant sur les futurs transferts, afin de péréniser son projet. Pari risqué?

Guy-Saturnin MAHOUNGOU

FOOTBALL

La liste des engagés de Valdo ne fait pas l'unanimité

Le sélectionneur national Candido Valdo est cloué au pilori. Il fait face depuis samedi 30 octobre 2020 à des attaques en règle. La publication de sa liste des 27 joueurs pressentis dans la perspective de la double confrontation à venir entre le Congo et l'Eswatini en est la cause. Sa liste qui divise de nouveau les supporters congolais.

Valdo Candido a dévoilé les noms des joueurs qui participeront au rassemblement pour affronter l'Eswatini les 12 et 16 novembre prochains, à Brazzaville d'abord, à Mbabane ensuite, en matches comptant pour les 3e et 4e journées des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations-CAN 2022. Sa liste, comme à chaque fois, n'a pas fait que des heureux. À commencer par l'absence du gardien de but Barel Mouko, sociétaire du DCMP de Kinshasa, que ses fans présentent comme le meilleur du moment à son poste. La toile a trouvé sa propre explication : ''La présence de l'expérimenté gardien de but dérange la FECOFOOT''. Il y a aussi Simon Pambou et Prestige Mboungou, pourtant convoqués au dernier rassemblement (même si le second a fait défection au dernier moment pour des raisons administratives) mais sortis du groupe à la faveur des joueurs locaux, notamment Hardy Binguila et Yahnn Mokombo. Le sélectionneur national ne s'est pas non plus réconcilié avec les fans de Dylan Saint Louis.

Les non-satisfaits se sont surtout plaints de ne pas avoir eu le droit à une petite surprise... nommée Mons Bassouamina, par exemple, attaquant puissant qu'une vidéo postée récemment sur Facebook montre sous un beau jour.

Il est aussi reproché à Valdo d'avoir convoqué 11 joueurs locaux qui sont en manque de temps de jeu, en raison de l'arrêt des compétitions depuis sept mois. Même la convocation de Thievy Bifouma, désormais disponible (il est en délicatesse avec son club chinois), et de plusieurs autres professionnels n'ayant pas un temps de jeu conséquent fait l'objet de doute. Mazikou, enfin

Heureusement, le sélectionneur national a su quelque peu rassurer le peuple en convoquant pour la première fois un atout défensif de charme : l'arrière gauche Bradley Mazikou (CSKA Sofia/ Bulgarie).

Malgré tout, que de tapage contre Valdo ! Le public congolais croit toujours avoir son mot à dire chaque fois que le sélectionneur publie sa liste. Une certaine presse aussi.

Candido Valdo

Au siège de la FECOFOOT, on ne comprend pas très bien les raisons de cette «cabale». Pour l'officier media Emmanuel Kaba, plusieurs critères entrent en ligne de compte pour le choix des joueurs, et la fédération se borne à les convoquer. Cela étant, a-t-il expliqué sur le plateau d'un média en ligne, afin de pallier d'éventuels forfaits (pour blessure ou contamination à la COVID-19) des professionnels aux deux confrontations se déroulant dans un contexte marqué par la pandémie du coronavirus, le sélectionneur a su tirer les leçons d'octobre dernier à Faro (match Congo-Gambie). Il a préféré puiser dans le vivier local. Et parmi ces privilégiés, quatre joueurs figurent sur une liste de réserve.

Une catégorie de journalistes sportifs congolais se sent très mal dans la peau de censeurs, eux qui, parfois, ont souffert de la censure. Ils n'ont pas non plus la prétention de jouer les entraîneurs. Ils n'en ont ni la mission, ni la compétence. C'est un métier qu'ils respectent, même si leurs observations restent utiles

Jean ZENGABIO

Les ''27'' de Valdo

Gardiens de buts: Chancel Massa (Etoile du Congo), Christoffer Mafoumbi (Norton / Écosse), Joe Ombandza (Cara). **Défenseurs:** Dimitri Bissiki (AS Otohô), Bradley Mazikou (CSKA Sofia / Bulgarie), Prince Mouandza Mapata (AS Otohô), Ravy Tsouka (Helsingborgs / Suède), Béranger Itoua (Sohar FC / Oman), Emmerson Illoy-Ayet (Vejle Boldklub/ Danemark), Fernand Mayembo (Le Havre / France), Atoni Mavoungou (JST). **Milieux de terrain:** Durel Avounou (Le Mans / France), Gaius Makouta (Beroe Stara Zagora / Bulgarie), Chandrel Massanga (AS Otohô), Merveil Ndockyt (NK Osijek / Croatie), Harvy Osseté (Diables Noirs), Prince Obongo (Diables Noirs), Borel Tomandzoto (DCMP/ RD Congo), Hardy Binguila (Diables Noirs), Junior Makiesse (Sans club), Amour Loussoukou (Agulas/ Espagne). **Attaquants:** Thievy Bifouma, Silvère Ganvoula (Bochum / Allemagne), Guy Mbenza (Antwerp / Belgique), Yann Mokombo (AS Otohô), Mavis Tchibota (Ludogorets Razgrad / Bulgarie), Vinny Ibara (Neftchi Azerbaïdjan).

REPERES

Il était une fois...les vainqueurs du Ballon d'or africain

L'Afrique a aussi son édition du Ballon d'or, qui fait courir ses footballeurs depuis 1970. Récompensant le meilleur joueur de l'année, il fut lancé par le magazine France Football, qui l'a attribué jusqu'en 1994 avant de passer le témoin à la Confédération africaine de football (CAF).

L'attribution du Ballon d'or peut être considérée comme une idée géniale. Une cinquantaine de footballeurs ont été distingués déjà, certains à plusieurs reprises.

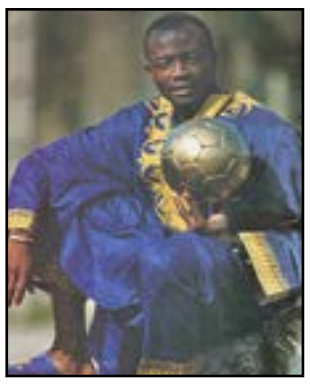

Abédi Pelé

La domination camerounaise de 1970 à 1990

Les footballeurs camerounais sont les plus couronnés. Ils ont été distingués onze fois, un véritable record depuis 2000, année où Patrick Mboma remportait le 7e ballon d'or pour son pays. Puis, désigné quatre fois (2003, 2004, 2005 et 2010), Samuel Eto'o a porté ce nombre à onze pour le Cameroun. La légende Roger Milla est le 1er joueur camerounais à recevoir ce prix en 1976. Trois années plus tard, c'est-à-dire en 1979, son compatriote Thomas Nkono lui emboîte le pas en succédant au Ghanéen Karim Abdul Razak. Jean Manga Onguene se voit attribuer le troisième ballon d'or pour le Cameroun. Sur les deux décennies, le titre du meilleur joueur africain reviendra à six reprises aux Lions indomptables.

George Weah

Le Ghana et le Nigéria se réveillent de 1991 à 2000

Le Ghana se fait remarquer de fort belle manière dès le début des années 90 avec sa légende Abedi Pelé. De 1991 à 1993, il sera désigné ballon d'or africain chaque année. Il sera par la même occasion le premier footballeur africain à avoir remporté 3 fois ce prix, un exploit qui sera réédité et même surpassé dans les années suivantes.

Grâce à sa pléiade de stars, le Nigéria se distinguera durant cette période avec trois titres de ballon d'or obtenus par Nwankwo Kanu en 1996 et en 1999, puis par Victor Ikpeba en 1997.

La Côte d'Ivoire a connu un sacre tardif. Elle n'a remporté son premier ballon d'or qu'en 2006, par l'entremise de Didier Drogba (2006 et 2009). Après son doublé en 2009, Yaya Touré au mieux de sa forme, a porté le total à six trophées après ses quatre sacres d'affilée (2011, 2012, 2013 et 2014), plaçant ainsi son pays au deuxième rang, juste devant le Ghana bloqué à cinq ballons d'or, émanant surtout des exploits de sa légende Abédi Pelé (primé à trois reprises : 1991, 1992 et 1993).

Paul Moukila "Sayal"

Il y a cependant des pays qui, grâce à leurs meilleurs footballeurs, ont remporté au moins une fois ce titre. Il s'agit du Mali (Salif Keita), de la Guinée (Cherif Souleymane), de la RD Congo (Bwanga), du Congo (Paul Moukila), du Sénégal (Diouf et Sadio Mané), du Gabon (Aubame Eyang), du Maroc (Ahmed Faras et Mustapha Hadji), du Togo (Adebayor), de la Tunisie (Tarak Dhiab), de l'Algérie (Lakdar Belloumi et Rabah Madjer), de l'Egypte, de la Zambie, et du Liberia.

Samuel Eto'o

Pour cette année 2020 et malgré la crise sanitaire dûe à la pandémie du coronavirus qui a bouleversé les habitudes, la course pour le ballon d'or africain s'annonce tout de même serrée comme l'an dernier. Les compétitions africaines interclubs, ainsi que les championnats européens risquent de peser dans la balance. Les favoris restent les mêmes en ce qui concerne les cadres africains qui évoluent en Europe dont les plus en vue sont : le Sénégalais Sadio Mané ; l'Egyptien Mohamed Salah tous deux pensionnaires de Manchester city ; le Gabonais Pierre-Emerick Aubameyang; l'Ivoirien Nicolas Pépé; l'Algérien Riyad Marhez… A noter tout de même que depuis 1995, le trophée consacrant le meilleur joueur africain de l'année n'est plus officiellement le ballon d'or comme l'attribuait France Football. Le lauréat est maintenant distingué par le titre de Joueur africain de l'année, et celui-ci est décerné par la CAF. Qui sera le vainqueur en 2020? Tous les paris restent ouverts.

Alain-Patrick MASSAMBA

Palmarès

1970 : Salif Kéita (Mali). 1971 : Ibrahim Sunday (Ghana). 1972 : Chérif Souleymane (Guinée). 1973 : Tshimen Bwanga (Zaïre, actuel RD Congo). 1974: Paul Moukila (Congo). 1975 : Ahmed Faras (Maroc). 1976 et 1990: Roger Milla (Cameroun). 1977: Tarak Dhiab (Tunisie). 1978 : Karim Abdul Razak (Ghana). 1979 et 1982: Thomas Nkono (Cameroun). 1980: Jean Manga Onguené (Cameroun). 1981: Lakhdar Belloumi (Algérie). 1983: Mahmoud Al-Khatib (Egypte). 1984: Théophile Abéga (Cameroun). 1985: Mohamed Timoumi (Maroc). 1986: Badou Zaki (Maroc). 1987: Rabah Madjer (Algérie). 1988: Kalusha Bwalya (Zambie). 1989, 1994 et 1995: George Weah (Liberia). 1991, 1992 et 1993: Abédi Pelé (Ghana). 1996 et 1999: Nwakwo Kanu (Nigeria). 1997: Victor Ikpéba (Nigeria). 1998: Mustapha Hadji (Maroc). 2000: Patrick Mboma (Cameroun). 2001, 2002, 2003 et 2010: Samuel Eto'o. 2006 et 2009: Didier Drogba (Côte d'Ivoire). 2007: Frédéric Kanouté (Mali). 2008 : Emmanuel Adebayor (Togo). 2011, 2012, 2013 et 2014: Yaya Touré (Côte d'Ivoire). 2015 : Pierre Emerick Aubemeyang (Gabon). 2016: Riyad Mahrez (Algérie). 2017 et 2018: Mohamed Salah (Egypte). 2019: Sadio Mané (Sénégal)

apec congo
Association Professionnelle des Etablissements de Crédit du Congo

COMMUNIQUE

Les Etablissements de Crédit, réunis au sein de l'APEC-Congo(Association Professionnelle des Etablissements de Crédit du Congo), informe leur aimable clientèle et partenaires, qu'en application des dispositions de la loi de finances de l'exercice 2020 et conformément à l'instruction N°0001/ ARTF/2020 du 31 juillet 2020 sur les modalités de déclaration et de recouvrement de la redevance sur les transactions financières électroniques, il sera prélevé, pour le compte de l'Agence de Régulation des Transferts de Fonds (ARTF), à compter du 1er novembre 2020, une redevance sur toutes les transactions électroniques, à savoir:

- Le Cash Out (Mobile money): Opérations de retrait de fonds en espèces d'une plateforme électronique;

- Les opérations d'envoi de fonds au sein de la zone CEMAC;
- Les transferts de fonds hors zone CEMAC;

- Les opérations de transfert ou de virement de fonds interbancaire d'un compte à un autre ;

- Les transferts de fonds vers GAB/ DAB: opération de mise à disposition de fonds pour un retrait au GAB/DAB sans utilisation d'une carte monétique;

- Les opérations de transfert de fonds classiques, exceptées les rémunérations salariales; les bourses et les pensions.

Le taux de la redevance est égal à 1% de la valeur nominale de la transaction jusqu'à 1 000 000 F. CFA pour les virements interbancaires; au-delà de ce plafond, la redevance est fixée à un montant forfaitaire de 10 000 F.CFA par virement.

Les Etablissements de Crédit se tiennent à votre disposition pour toutes informations complémentaires sur les modalités de taxation et de recouvrement de cette redevance.

Le 1er Vice-président,

Calixte Médard TABANGOLI

CENTRE DE FORMATION ET D'INFORMATION
SUECO

Chers Parents, chers étudiants, vous qui cherchez un cadre idéal pour les études : La Direction du Centre de Formation et d'Information Suéco a le réel plaisir de vous informer que la rentrée des semestres pairs (2è, 4è et 6è) 2019-2020 aura lieu le 12 Octobre 2020.
Pour les nouveaux bacheliers et anciens étudiants, la rentrée académique 2020-2021 aura lieu le 1er février 2021.

- **Les Bacheliers, les filières suivantes : BTS & Licence Pro** : – Management des Ressources Humaines - Banque et Finance - Génie Logistique et Transport – Marketing et Action Commerciale – Comptabilité et Gestion des Organisations – Assistant de Direction – Réseau et Télécommunication.

  - ***Durée de la formation BTS : 20 mois + 2 mois de stage en entreprise***
  - ***Durée de la formation Licence pro : 10 mois + 2 mois de stage en entreprise***
- **Les non-bacheliers, les filières suivantes : CAP** : Pâtisserie & Secrétariat Bureautique : ***Durée de la formation : 6 mois***

Les inscriptions et réinscriptions sont déjà ouvertes à la scolarité

Notre Amphithéâtre de plus de 300 places pour vous permettre de respecter les mesures barrières contre le Covid-19 lors de vos manifestations : Séminaires – Conférences – Activités culturelles…

Suéco offre aussi des formations à la carte

- **Informatique (Word – Excel – Publisher – Power Point et autres logiciels à la demande)**
- **Anglais (Beginner level – Intermediate level – Advanced level)**

Contacts : suecoeec@yahoo.fr / contact@sueco.org
Tél. (+242) 06.679.12.91 / 06.654.51.93

« Suéco, Former pour libérer l'Homme »

A VENDRE VILLA GRAND STANDING «LES SYLPHIDES»
A BRAZZAVILLE
APPARTENANT A UNE INSTITUTION FINANCIERE

1) LOCALISATION:
Quartier Batignolles, Rue LOUFOU BIS N° 2059 (moins de 1Km de l'Aéroport MAYA-MAYA)

2) CARACTERISTIQUES:
- Terrain 644 m2/ Surface bâtie 399,34 m2
- 1 très grand salon, salle à manger, cuisine + réserve, 5 grandes chambres (équipées de placards), 1 dressing, 3 salles de bain, 9 climatiseurs splits, 4 chauffe-eau.
- Terrasse, studio (douche + toilette)
- Bâche à eau, groupe électrogène 30 KVA

3) VALEUR EXPERTISE: 374 070 167 FCFA

4) PRIX DE VENTE: 239 900 000 FCFA

5) CONTACTS: 05 549 49 42 / 06 679 59 96

IN MEMORIAM

3 Novembre 2007 – 3 Novembre 2020

Voici aujourd'hui treize (13) ans qu'il a cru bon au seigneur de rappeler à lui notre très cher mari, père et grand-père, NINO Nicolas Aimé, pour les intimes «Grand NINO» , officier des FAC à la retraite .
La veuve NINO née NGAMPHA Delphine, le lieutenant-colonel OSSY- NINO Christian de la Gendarmerie-Nationale ainsi que, tous les enfants NINO, Juvet, Judicaël, De Vaugelas, Chabrier et Elnith regretterons toujours tes joies et ton amour que tu nous as procurés et qui restent des souvenirs pour chacun de ceux qui t'ont connu et particulièrement pour nous. Nous maintiendrons cette flamme jusqu'au jour ou le seigneur nous réunira dans sa maison.
A cet effet, des messes d'actions de grâce seront dites en sa mémoire successivement dans les paroisses Notre Dame de Victoire, ex Sainte Marie de Ouenzé le mardi 03 Novembre 2020, ainsi que le samedi 07 Novembre à la messe de 18H et le dimanche 08 Novembre aux messes de 06H 15 mn et 10H et enfin, à saint louis de Montfort, aux messes de 06H 15mn et 09H.

Merci Seigneur, merci Papa, merci pour le modèle et la vie;

Ta famille.

LE PLUS ÉTRANGE
C'EST QUE VOUS ALLEZ ADORER

CANAL+ INTERNATIONAL S.A.S. AU CAPITAL DE 3 912 064 € - 592 033 401 RCS NANTERRE

VOTRE NOUVELLE SERIE CANAL+ ORIGINAL

Rejoignez la quête de Will, un écrivain célèbre tourmenté par la disparition mystérieuse de sa sœur en Afrique du Sud...
Entre créatures étranges et phénomènes paranormaux,
vivez le grand frisson sur vos écrans **tous les lundis à 20H30, dès le 2 Novembre** sur CANAL+ !

CANALPLUS-AFRIQUE.COM

LES BOUQUETS CANAL+